RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

L'Europe au cœur de **vos projets**

Programme Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE + 2021-2027

ORDRE DU JOUR

COMITE REGIONAL DE PROGRAMMATION DU JEUDI 9 JUILLET 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
1	Développer une économie régionale innovante et compétitive	1.1	Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation	TA1	Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intellgente				
				TA2	Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3				
				TA3	Soutenir des projets innovants portés par les entreprises				
		1.3	Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME	TA1	Soutenir les investissements stratégiques des PME				
				TA2	Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers				
2	Développer une économie régionale tourné vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics	1.2	Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des ciroyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics	TA1	Soutenir la transformation numérique des entreprises				
				TA2	Soutenir les projets e-tourisme et e-culture				
				TA3	Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)	863 497,53 €	518 098,52 €	60,00%	1
				TA4	Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen				
				TA5	Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage				
				TA6	Soutenir les projets e-mobilité				
3	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité	2.1	Efficacité énergétique	TA1	Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique	3 707 500,00 €	1 469 000,00 €	39,62%	2
				TA2	Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs	3 340 102,00 €	1 214 385,09 €	36,36%	2
		2.2	Energies renouvelables	TA1	Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables	1 350 391,29 €	352 036,18 €	26,07%	1
				TA2	Suotenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage				
				TA3	Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables				
		2.7	Protection de la nature et biodiversité	TA1	Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité	546 878,92 €	250 441,53 €	45,79%	3
				TA2	Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité	1 983 766,82 €	1 190 260,09 €	60,00%	1
4	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale	4.5	Amélioration des systèmes d'éducation et de formation	TA1	Apprentissage en formation initiale				
				TA2	Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers	298 017,68 €	134 107,96 €	45,00%	2
		4.7	Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie	TA1	Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)	4 040 392,99 €	2 424 235,78 €	60,00%	6
				TA2	Actions de formation en amont de la qualification				

Priorité	Intitulé	Objectif spécifique	Intitulé	Type d'action	Intitulé	Coût total	UE	Taux FEDER	Nombre de projets
5	Accompagner le développement territorial vers un développement durable	5.1	Développement intégré dans les zones urbaines	TA1	Villes intelligentes				
				TA2	Mobilités durables urbaines	3 138 301,71 €	1 414 453,81 €	45,07%	3
				TA3	Infrastructures vertes en ville	3 067 048,33 €	523 683,00 €	17,07%	2
				TA4	Renouvellement urbain	14 723 893,20 €	1 560 000,00 €	10,60%	1
				TA5	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain				
		5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Villages intelligents				
				TA2	Mobilités durables rurales				
				TA3	Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural				
				TA4	Projets de renouvellement urbain en milieu rural				
6	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura	5.2	Développement intégré dans les zones rurales	TA1	Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques				
				TA2	Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons				
					Total	**37 059 790,47 €**	**11 050 701,96 €**		**24**

FEDER

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité2 : synthèse p7
  - SDIS du Jura p9
- Priorité 3 : synthèse p13
  - HABELLIS p15
  - OPH du Territoire de Belfort p19
  - SCI GEO2 p25
  - Mairie de Beaune p29
  - SIED 70 p33
  - ONF DT BFC p37
  - Féd Dép des Chasseurs p41
  - Synd Mixte Parc Rég du Morvan p45
  - Cons Bot Nat de BFC Obs Rég Inv p49
- Priorité 5 : synthèse p53
  - Ville de Pontarlier P55
  - Grand Besançon Métropole p59
  - Mairie de Beaune p63
  - Commune de Dijon p69
  - Commune de Lons-le-Saunier p73
  - Com Agglo de Vesoul p77

Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p81
  - Priorité 3 :
    - Cons Bot Nat de BFC Obs Rég Inv p83

Pour Avis :

- Synthèse p87
  - Priorité 1 :
    - CHU Dijon Bourgogne p89
  - Priorité 3 :
    - NEOLIA p93
  - Priorité 5 :
    - Commune de Besançon p97

Pour Information :

- Synthèse p101
  - Priorité 1 :
    - EXTRATOLE p103
  - Priorité 3 :
    - SESAM p107
    - Commune de Pirey p109
    - VERGERS VIVANTS p111
    - Synd Basin de l'Ouche p113
  - Priorité 5 :
    - SCI du Château de la Montagne p117
    - Com Agglo de Nevers p121
    - SCI du Château de la Montagne p123
  - Priorité 6 :
    - Synd Mixte Musée Maisons Comt p127

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 2 : "Développer une économie régionale itournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
2	1.2	3	BFC013375	Dématérialisation et transmission numériques des bilans de santé patients victimes transportés dans les ambulances des sapeurs-pompiers du Jura	SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DU JURA	863 497,53 €	518 098,52 €	60,00 %						345 399,01 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**863 497,53 €**	**518 098,52 €**		- €	- €	- €	- €	- €	345 399,01 €	
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**863 497,53 €**	**518 098,52 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**345 399,01 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC013375 - Dématérialisation et transmission numériques des bilans de santé patients victimes transportés dans les ambulances des sapeurs-pompiers du Jura
Porteur de projet	28390001700049 - SCE DEPARTEMENTAL INCENDIE ET SECOURS DU JURA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale tournée vers le numérique, au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics
Type d'action	PR2-RSO1.2-TA3 - Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)
Eligibilité temporelle	du 10/04/2025 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 10/04/2025 au 28/02/2028
Coût total éligible	863 497,53 € HT
Montant de l'aide UE	518 098,52 €
Localisation du projet	039 - Jura
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura engage une opération de modernisation numérique visant à dématérialiser les bilans de santé des victimes transportées dans ses ambulances. Ce projet, soutenu par le programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027, a pour objectif d'améliorer la qualité et la réactivité de la prise en charge des patients grâce à la transmission en temps réel des données médicales vers les structures hospitalières. Il repose sur l'acquisition de matériels médicaux connectés, de tablettes numériques ainsi que d'un logiciel de gestion. L'opération s'inscrit pleinement dans les priorités régionales en matière de transition numérique et de développement de l'e-santé.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet s'inscrit au sein de l'action 3 "Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine)" de l'OS 1.2 "Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics" de la priorité 2 prévu au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2017 : fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).

A travers ce projet de dématérialisation du bilan médico-secouriste, le SDIS 39 répond à l'enjeu d'améliorer et d'optimiser le service actuel de e-santé à destination des professionnels et au bénéfice des citoyens.

Le plan de financement du projet ainsi que son opérationnalité ont fait l'objet d'une réflexion au niveau de la Région et de l'ARS afin de s'assurer de la collaboration effective entre le SDIS et les services d'urgence des centres hospitaliers du Jura en matière d'engagement des secours et de soins d'urgence. A ce titre, une lettre d'engagement est en cours de finalisation entre le SDIS 39 et les centres hospitaliers du Jura.
Ces échanges ont permis de s'assurer que le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale d'accélération de l'e-santé en tirant avantage de la numérisation au bénéfice des victimes mais également dans le cadre de la SCORAN et de la Politique publique des usages numériques au titre de l'amélioration de l'accès aux soins. Cette optimisation se traduira par le déclenchement précoce de la médicalisation des secours, un accueil adapté à l'état du patient, l'optimisation de la décision d'orientation des victimes et une meilleure sécurisation des données de santé transmises.

Éligibilité géographique : le département du Jura ainsi que Besançon avec le centre de réception et de régulation des appels.
Éligibilité temporelle : activité déployée entre avril 2024 et mars 2028.

Taux d'aide du FEDER : 60 % conforme au plafond autorisé par la fiche action e-care (approuvée au comité de suivi du 03/10/2022).
Taux d'aide publique : 100% conforme à la réglementation européenne applicable.
Après instruction du dossier, une subvention FEDER de 518 098,52 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 863 497,53 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	518 098,52
Sous-total cofinanceur				60,00	518 098,52
Bénéficiaire				40,00	345 399,01
Coût total éligible					**863 497,53**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition de tablettes numériques	55 436,40
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition d'un logiciel de gestion	149 792,41
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Acquisition de moniteurs multiparamétriques	601 778,23
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects	56 490,49
Coût total du projet		**863 497,53**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO13 - Valeur des produits, services et processus numériques élaborés pour les entreprises	REALI	Euros	
FED_RCO14 - Instituts publics bénéficiant d'un soutien pour l'élaboration de services, produits et processus numériques	REALI	Institutions publiques	1.00
FED_RCR11 - Utilisateurs de services, produits ou applications numériques publics nouveaux ou améliorés	RESUL	Utilisateurs annuels	1000.00
FED_RCR12 - Utilisateurs de produits, services ou applications numériques nouveaux ou améliorés et élaborés par des entreprises	RESUL	Utilisateurs annuels	

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
3	2.1	1	BFC012074	Réhabilitation de 13 logements rue Grancey et rue Sambin à Dijon (21)	SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS	227 500,00 €	77 000,00 €	33,85 %	19 765,21 €	50 687,72 €		5 465,89 €		74 581,18 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
3	2.1	1	BFC014654	Réhabilitation Energétique de 258 Logements BAK à BELFORT	OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT	3 480 000,00 €	1 392 000,00 €	40,00 %	972 935,00 €	568 000,00 €				547 065,00 €	2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380
		Sous-total	**2**			**3 707 500,00 €**	**1 469 000,00 €**		**992 700,21 €**	**618 687,72 €**	**- €**	**5 465,89 €**	**- €**	**621 646,18 €**	
3	2.1	2	BFC007516	La Canopée : Bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive	SCI GEO2	2 533 285,00 €	1 000 000,00 €	39,47%				10 000,00 €		1 523 285,00 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
3	2.1	2	BFC014180	Réhabilitation de l'école maternelle des Blanches Fleurs à Beaune	MAIRIE DE BEAUNE	806 817,00 €	214 385,09 €	26,57%	184 199,71 €	90 956,10 €	155 912,69 €			161 363,41 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**2**			**3 340 102,00 €**	**1 214 385,09 €**		**184 199,71 €**	**90 956,10 €**	**155 912,69 €**	**10 000,00 €**	**- €**	**1 684 648,41 €**	
3	2.2	1	BFC007862	Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Champlitte	SIED 70	1 350 391,29 €	352 036,18 €	26,07%				458 198,59 €		540 156,52 €	SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)
		Sous-total	**1**			**1 350 391,29 €**	**352 036,18 €**		**- €**	**- €**	**- €**	**458 198,59 €**	**- €**	**540 156,52 €**	
3	2.7	1	BFC010279	Mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des mardelles de Prémery	ONF DT Bourgogne-Franche-Comté	352 413,65 €	138 305,23 €	39,25%		187 864,00 €		26 244,42 €		- €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC011253	Mise en oeuvre des diagnostics écologiques et socio-économiques pour la définition d'une gestion environnementale pluriannuelle concertée sur les sites « Champs Fahu » et « Bois du Goua » 2025-2027	FEDERATION DEP DES CHASSEURS	101 570,88 €	60 942,54 €	60,00%						40 628,34 €	Auc - Aucun régime d'aide
3	2.7	1	BFC014023	Opérations pour la mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan en 2026	SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN	92 894,39 €	51 193,76 €	55,11%		5 987,00 €		33 279,80 €		2 433,83 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**3**			**546 878,92 €**	**250 441,53 €**		**- €**	**193 851,00 €**	**- €**	**59 524,22 €**	**- €**	**43 062,17 €**	
3	2.7	2	BFC011614	Les méconnus de Bourgogne-Franche-Comté - Phase II (2026 - 2028)	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - OBSERVATOIRE REGIONAL DES INVERTEBRES	1 983 766,82 €	1 190 260,09 €	60,00%						793 506,73 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**1 983 766,82 €**	**1 190 260,09 €**		**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**793 506,73 €**	
Nombre de projets présentés :		**9**			**TOTAL**	**10 928 639,03 €**	**4 476 122,89 €**		**1 176 899,92 €**	**903 494,82 €**	**155 912,69 €**	**533 188,70 €**	**- €**	**3 683 020,01 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012074 - Réhabilitation de 13 logements rue Grancey et rue Sambin à Dijon (21)
Porteur de projet	01545063800067 - SOCIETE ANONYME D'HABITATIONS A LOYER MODERE HABELLIS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 06/02/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 06/02/2024 au 30/06/2026
Coût total éligible	227 500,00 € HT
Montant de l'aide UE	77 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Cette opération a pour but de réhabiliter 13 logements situés au centre historique de Dijon ne permettant pas de faire des travaux de façades ce qui rend plus compliqué les isolations. Le porteur de projet souhaite toutefois apporter du confort et sécurité aux locataires, notamment en transformant les passoires thermiques en logements confortables à faible consommation d'énergies situés en centre-ville de DIJON afin d'accueillir un public jeune et étudiant.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : HABELLIS a acquis ces deux ensembles immobiliers lors d'une vente indissociable de l'EPFL de DIJON.
L'ensemble sis rue Colonel Grancey comprend d'un bâtiment collectif en R+1 avec deux appartements T2 par niveau et un sous-sol avec caves, ainsi qu'un jardin en cœur d'îlot et un studio en rez-de-chaussée. Les appartements sont accessibles en étages par une cage d'escalier couverte et par des coursives extérieures : au total 6 logements
L'ensemble sis rue Sambin est constitué d'un bâtiment divisé en deux parties indépendantes : au total 7 logements.
Le 51 rue Sambin est un immeuble en façade de la rue composé de :

- Un rez-de-chaussée : entrée, bureau, salle de séjour, WC et balcon
- Un premier étage : office, salle de séjour, WC, salle à manger, cuisine et balcon
- Un second étage sous combles : couloir, trois chambres, salle de bains, WC et balcon

Le 49 rue Sambin est un immeuble dont l'entrée se fait au niveau de la petite cour intérieure, partagée en copropriété avec les propriétaires des immeubles voisins composé de 4 appartements.

Cave au sous-sol du 49 et chauffage collectif gaz aux deux immeubles

L'objectif est l'éradication des DPE F et G de notre patrimoine mais également le patrimoine proposés par Dijon Métropole. De plus, Compte tenu de l'emplacement des logements et de la forte demande de logements à destination des jeunes et des étudiants, nous avons réorganisé les lieux pour offrir une offre de petits logements (T1 et T2) à destination des jeunes et étudiants. Les logements atteindront le niveau BBC rénovation EFFILOGIS et bénéficieront d'une certification NF Habitat profil HQE.

Cette Acquisition Amélioration a pour but de réhabiliter des logements situés au centre historique de Dijon ne permettant pas de faire des travaux de façades ce qui rend plus compliqué les isolations. L'objectif est d'apporter du confort et sécurité aux locataires, et notamment en transformant les passoires thermiques en logements confortables à faible consommation d'énergies idéalement situés en centre-ville de DIJON afin d'accueillir un public jeune et étudiant.

Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :
- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024
SA HLM Habellis est une entreprise sociale pour l'habitat répondant aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :
- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 16/7/25
La convention APL (4 conventions signées : GRANCEY 3 lgts PLAI - 3/9/25 _ GRANCEY 4 lgts PLUS 3/9/25 _ SAMBIN 2 lgts PLAI 3/9/25 _ SAMBIN 5 lgts PLUS 3/9/25)
- La convention d'utilité sociale (CUS) 2021-2026
- Le rapport définitif de l'Agence Nationale de Contrôle du Logement Social (ANCOLS) n°2023-039 de février 2025 (exercices 2018-2022)
- L'extrait Kbis à jour au 25/6/25 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Dijon précise la forme juridique (société anonyme d'HLM à conseil d'administration) et son activité exercée (construction et gérance d'habitations à loyer modéré réalisation de lotissements, prestations de services se rapportant à l'objet).
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :
- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)
Département : Yonne 21
Altitude du projet : 250 m soit inférieure à 400 m
Cep initial kWhep/m²an =
-GRANCEY (6 logements) : 459,09
- SAMBIN (7 logements) : 380,58
Cep projet kWhep/m²an =
-GRANCEY (6 logements) : 78,87
- SAMBIN (7 logements) : 75,15
gain énergétique =
-GRANCEY (6 logements) : 380,22
- SAMBIN (7 logements) : 305,43
le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC pour un total de subvention de 111 850 € sur une assiette de 1 166 722€ (études et travaux) + cofinancement ETAT (subvention de 68 000€ sur un totail de 782 688,45€) + cofinancement ALS (subvention de 54 000€ sur un total de 2 247 576,94€)
commande publique =
L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.
L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.
- au respect de la réglementation de la commande publique, tant dans la procédure de passation que dans l'exécution des marchés publics passés dans le cadre de l'opération FESI, et
réglementation d'aides d'Etat =
L'opération constitue un SIEG.

TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 2 696 005,25
le mandat est bien vérifié (cf arrêté ministériel du 5/3/20)
La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.
Attestation TFBP : 6428,62€ signée le 11/8/25
Attestation CEE de 16711 € signée le 21/7/25
Contrats de prêt =
CDC (SAMBIN + GRANCEY du 19/2/24) :

- PLAI = 68 582 + 90 321 + 109 420 = 268 323
- PLUS = 31 549 + 121 438 + 17 165 + 180 161 = 350 313

ALS : 13 000€ + 74 000€ (PLUS) + 16 000€ (PLAI) + 47 000€ (PLUS) = 150 000€
assiette éligible FEDER =
13 logements avec Cep compris entre 65 et 96 kWhep/m²an + gain thermique > 200 soit 13 x 12 500,00 € = 162 500 € + bonus matériaux biosourcés menuiseries bois soit 13 x 5 000 € = 65 000 €
Soit un coût total éligible de : 162 500 € + 5 000 € = 227 500 €
Montant FEDER =
13 logements avec Cep compris entre 65 et 96 kWhep/m²an + gain thermique > 200 soit 13 x 5 000,00 € = 65 000 € + bonus matériaux biosourcés menuiseries bois soit 13 x 2 000 € = 26 000 €
Soit un montant FEDER éligible de : 65 000 € + 26 000 € = 91 000 € , mais le montant FEDER retenu est le montant présenté par le porteur soit 77 000€
77 000 € soit 33,85 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 77 000 € + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%
Le montant de FEDER proposé étant 77 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 227 500,00€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	33,85	77 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			8,69	19 765,21
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			14,88	33 850,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			7,40	16 837,72
Autre partenaire récurrent	Action logement - LOGILIA			2,40	5 465,89
Sous-total cofinanceur				67,22	152 918,82
Bénéficiaire				32,78	74 581,18
Coût total éligible					**227 500,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	227 500,00
Coût total du projet		**227 500,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	13.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	41.47
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	2.72

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC014654 - Réhabilitation Energétique de 258 Logements BAK à BELFORT
Porteur de projet	27900003800026 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU TERRITOIRE DE BELFORT
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 29/12/2023 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/12/2023 au 30/06/2026
Coût total éligible	3 480 000,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 392 000,00 €
Localisation du projet	90010 - Belfort
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Territoire habitat dans le cadre de son plan de stratégie du patrimoine a prévu la réhabilitation énergétique des 258 logements situés à BELFORT 27 -28 Alsace 2 Bohn 2 à 16 rue Koechlin.
L'objectif recherché à travers cette réhabilitation est d'offrir une meilleure qualité de vie aux locataires tout en leur permettant de bénéficier d'une réduction du couple « loyer + charges » à la suite d'une diminution des consommations d'énergie de leur logement dont le niveau de performance énergétique sera inférieur au niveau BBC rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :
Le porteur est éligible par rapport aux documents de mise en œuvre :
- au programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 - version n°1.4,
- à la codification PR3 - Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité ; RSO2.1 - Objectif spécifique : Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ; PR3-RSO2.1-TA1 - Type d'action : Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique,
- à la fiche action « Rénovation énergétique logement social » - version 3 du 03/05/2024

L'OPH du territoire de Belfort répond aux critères des articles L411.2 et R331.14 du Code de la construction et de l'habitation. Son statut est démontré par :

- La note justificative du mandat SIEG des organismes HLM signée le 28/01/2026
Les conventions APL :
1/bohn= 60 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
2/2-16 koecklin= 78 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
3/27alsace=68 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
4/28 alsace =52 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
La convention CUS : du 1/7/19 au 30/6/2025, signée du 9/1/2020 + son avenant prorogation au 30/6/2027
- Le dernier rapport Ancols n°2023-044 (de septembre 2024)
- L'extrait Kbis à jour au 02/09/2025 et délivré par le greffe du Tribunal de Commerce de Dijon précise la forme juridique : établissement public industriel et commercial) et son activité exercée (gestion et location de logements).
CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA FICHE ACTION « RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE LOGEMENT SOCIAL » - VERSION 3 du 3/5/24 :
- Atteinte du niveau BBC Rénovation prévue dans l'étude thermique prévisionnelle (au dépôt du dossier) en comparant les niveaux de Consommation d'Énergie Primaire (CEP)
Département : 90
Altitude du projet : 354 m soit inférieure à 400 m
Cep initial kWhep/m²an =
-Bâtiment Tour 27 (68 lgts) : 158,82
-Bâtiment Tour 28 (52 lgts) : 187,01
-Bâtiment Tour 2 Bohn (60 lgts) : 162,21
-Bâtiment Barre 2-16 Koechlin (78 lgts) : 155,84
Cep projet kWhep/m²an =
-Bâtiment Tour 27 (68 lgts) : 57,01
-Bâtiment Tour 28 (52 lgts) : 58,71
-Bâtiment Tour 2 Bohn (60 lgts) : 59,53
-Bâtiment Barre 2-16 Koechlin (78 lgts) : 76,02
gain énergétique =
-Bâtiment Tour 27 (68 lgts) : 101,81
-Bâtiment Tour 28 (52 lgts) : 128,30
-Bâtiment Tour 2 Bohn (60 lgts) : 102,68
-Bâtiment Barre 2-16 Koechlin (78 lgts) : 79,82

le projet bénéficie d'un cofinancement EFFILOGIS de la région BFC :
-effilogis études : subvention de 30 000€
-effilogis travaux: subvention de 538 000€
commande publique =
L'opération est financée via un BSCU (article 94 du règlement (UE) 2021/1060) validé par l'AnAFe en date du 17/04/2024 puis par la Commission européenne (dans le cadre d'une modification de programme - appendice 1), en date du 14/06/2024.
L'intégralité des dépenses éligibles de l'opération étant couvertes par le BSCU, le porteur de projet n'a pas à produire les pièces et informations de commande publique afférentes.

réglementation d'aides d'Etat =
L'opération constitue un SIEG.
TABLEUR d'absence de surcompensation signée : avec un montant de 25 482 261,27
Les conventions APL :
1/bohn= 60 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
2/2-16 koecklin= 78 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
3/27alsace=68 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
4/28 alsace =52 logements convention du 1/1/2000 qui expire le 30/6/2033
La convention CUS : du 1/7/19 au 30/6/2025, signée du 9/1/2020 + son avenant prorogation au 30/6/2027
- Le dernier rapport Ancols n°2023-044 (de septembre 2024)
La compétence du maître d'ouvrage est donc vérifiée en accord avec les éléments de la fiche-action Logement social.
Attestation signée TFBP : 2 350 000€
Attestation signée CEE de 475 000 €
Contrats de prêt =
PAM éco prêt : 5 601 000€
PAM réhab : 18 655 035 €

Soit un total de 24 256 035€

assiette éligible FEDER =
bonus matériaux biosourcés : non concerné
180 logements avec Cep ≤ 65 kWhep/m²an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m²an
soit 180 x 15 000,00 € = 2 700 000,00 €
78 logements avec Cep ≤ 104 kWhep/m²an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m²an
soit 180 x 10 000,00 € = 780 000,00 €
soit une assiette éligible de 3 480 000€
Montant FEDER =
180 logements avec Cep ≤ 65 kWhep/m²an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m²an
soit 180 x 6 000,00 € = 1 080 000,00 €
78 logements avec Cep ≤ 104 kWhep/m²an et gain thermique ≤ 200 kWhep/m²an
soit 180 x 4 000,00 € = 312 000,00 €
soit une subvention FEDER de de1 392 000€
soit 40,00 % de l'assiette éligible = ne dépasse pas le montant sollicité par le porteur de 1 548 000€ + dépasse bien le plancher minimal d'intervention fixé à 50 000€ , et respecte bien le taux maximum d'aide fixé à 40%
Le montant de FEDER proposé étant de 1 392 000,00 € sur une assiette éligible FEDER de 3 480 000,00€

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	40,00	1 392 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité			27,96	972 935,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			0,86	30 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			15,46	538 000,00
Sous-total cofinanceur				84,28	2 932 935,00
Bénéficiaire				15,72	547 065,00
Coût total éligible					**3 480 000,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	780 000,00
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	2 700 000,00
Coût total du projet		**3 480 000,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	258.00
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	1276.08
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	66.14

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007516 - La Canopée : Bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive
Porteur de projet	93147888700017 - SCI GEO2
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 28/09/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 29/08/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	2 533 285,00 € HT
Montant de l'aide UE	1 000 000,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet La Canopée est une initiative phare dans la construction durable, visant à ériger un bâtiment de bureaux à énergie positive. En intégrant des matériaux biosourcés tels que le bois et la paille, le projet minimise son empreinte carbone tout en soutenant les filières locales. Ce bâtiment se distingue par son approche de construction hors-site, une méthode novatrice qui permet une préfabrication en usine. Ce modèle améliore la qualité de construction, réduit les délais de chantier, diminue les nuisances sur site, et limite la consommation d'eau. En favorisant des conditions de travail optimales et en attirant de nouveaux talents dans le secteur du bâtiment, La Canopée se positionne comme un modèle de performance énergétique et de respect de l'environnement. Ce projet incarne notre engagement envers une transition énergétique efficace et un avenir durable.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet de construction de a Canopée à Dijon (21) est une initiative phare dans la construction durable, visant à ériger un bâtiment de bureaux à énergie positive. En intégrant des matériaux biosourcés tels que le bois et la paille, le projet minimise son empreinte carbone tout en soutenant les filières locales.

Opération portant sur la construction d'un bâtiment de Bureaux bas carbone à Énergie Positive : la Canopée
cf. RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés"

Il s’agit d’un projet de construction d’un bâtiment exemplaire au niveau Effinergie BEPOS 2017, avec atteinte du niveau E3C2 suivants études fournies, ce qui lui confère une excellente performance énergétique et environnementale.
Le bâtiment est construit et isolé avec des matériaux biosourcés comme le bois, la laine de bois, la paille.
Le chauffage est assuré par une pompe à chaleur air/eau, l’eau chaude sanitaire est produite par des panneaux solaires thermiques, et des panneaux photovoltaïques sont également installés pour la production d’électricité.

Le porteur de projet est une entreprise (SCI GEO2)
Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : toute personne morale de droit privé, cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/2024 et le 31/08/24), comité réuni le 10/01/2025 (15/10/24 pour la partie technique) : avis favorable
projet de Construction : 135 point / 200
projet arrivé en 3ème position

CALENDRIER :
calendrier 29/08/2024 au 31/12/2028
Le dossier a été déposé le 29/08/2024, l'opération n'était ni matériellement démarrée à cette date
date prévue de fin de l'opération le 31/12/2028

DEPENSES
Les dépenses prévisionnelles (travaux) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des devis signés)

le total de l'investissement présenté est de 5 077 307.12 € HT.

Le montant retenu au titre du FEDER est de 2 533 285 € HT

lots éligibles :

lot 4- 6 :
Charpente - bois : 1 1176 000 €
Caisson bois paille, fenêtre bois alu et BSO : 249 000
Bardage : 350 000 €
Étanchéité : 128 285 €

lot 19 : Chauffage ventilation : 630 000 €

RESSOURCES

le Régime SA 111.726 prévoit un taux max d'aides publiques de 50 % (pour une petite entreprise)

Le cahier des charges AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" partie 5 Modalités financières / financement des projets prévoit :
- taux max d'aide du FEDER : 50 % et supérieur au plancher minimal de subvention : 50 000 €
- plafond d'aide européenne : 1 M €

en l'espèce : montant FEDER : 1 000 000 € soit 39.47 % du coût total éligible
Subventions de : 10 000 € Dijon métropole (0.39 %)

soit un total d'aides publiques de 39.87 % % comme prévu par le régime d'aide d'Etat SA 111.726, pour une petite entreprise (point 6.5.4)

L'autofinancement est de 60.13 % soit 1 523 285 €.

Délibération du bureau métropolitain de Dijon Métropole du 20/03/2025 attribuant une subvention de 10 000 eur pour le projet

AIDES D'ETAT :
application du régime SA 111.726 : point 6.5.4 Cas général - hors AFR (pour la construction)

taux max d'aide publiques : 50 % pour une petite entreprise

cf fiche aide d'Etat du 23/06/2026

Consolidation des données des sociétés : (sur 2024 et 2025)
effectifs : 15
CA : 2.888 M €
Bilan : 7.666 M €
= petite entreprise

Organigramme transmis par la société

Compte tenu de la qualité du projet porté par la SCI GEO2, sélectionné et arrivé 3ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre 16/04/24 et le 31/08/24 de AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économes en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 1 000 000 €, soit 39.47 % d'une assiette de dépenses éligibles de 2 533 285 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			39,47	1 000 000,00
EPCI	Dijon Metropole		Auc - Aucun régime d'aide	0,39	10 000,00
Sous-total cofinanceur				39,87	1 010 000,00
Bénéficiaire				60,13	1 523 285,00
Coût total éligible					**2 533 285,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	2 533 285,00
Coût total du projet		**2 533 285,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	-55.21
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	48.85

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC014180 - Réhabilitation de l'école maternelle des Blanches Fleurs à Beaune
Porteur de projet	21210054900014 - MAIRIE DE BEAUNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 19/07/2024 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/07/2024 au 01/10/2026
Coût total éligible	806 817,00 € HT
Montant de l'aide UE	214 385,09 €
Localisation du projet	21054 - Beaune
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La commune de Beaune porte le projet de réhabilitation et rénovation énergétique de son école maternelle afin d'y implanter les nouvelles classes élémentaires ainsi que des espaces mutualisées (direction).
Cette rénovation répond pleinement aux problématiques environnementales actuelles. Elle permettra d'accroître l'efficacité énergétique du bâtiment pour atteindre le niveau BBC rénovation Performance, tout en préservant durablement les installations scolaires et en assurant un confort maximal pour les élèves et le personnel tout au long de l'année.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le projet concours aux objectifs du programme de l'appel à projets pour les points suivants : cette opération de réhabilitation de 1063 m2 avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 47,58 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation et même du niveau performance. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 6,47 teqCO2/an.

Il s'agit d'une rénovation énergétique au niveau BBC (bâtiment basse consommation) avec une consommation en énergie primaire inférieure à 60% de la consommation de référence (niveau « performance » tel que défini au cahier des charges). Des matériaux biosourcés sont utilisés en isolation des planchers hauts (ouate de cellulose) et en menuiserie (bois).

Le projet est cohérent avec les objectifs régionaux du SRADDET et conforme au dispositif régional Effilogis

Performance énergétique : Niveau Performance réno : Cep < Cref - 60 % ou bat label Enerfit : 10 points
Valorisation d'EnR : recours à 1 type d'EnR : 3 points
Utilisation de matériaux biosourcés (MBS) : 2 éléments (menuiseries ext et isolation planchers hauts) : 9 points
Recours matériaux de réemploi : pas de matériaux de réemploi utilisés : 0 point

Avis technique de la DTE :
La rénovation énergétique de l'école permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.
Les travaux engagés permettent de valider l'atteinte du niveau BBC rénovation, et même d'atteindre un niveau « performance » correspondant à -60% des consommations par rapport à la consommation de référence.
Les coûts d'exploitation du bâtiment seront fortement diminués, et le confort d'occupation fortement amélioré.
Des matériaux biosourcés sont utilisés : bois en menuiseries et ouate de cellulose en toiture.
Les consommations en énergie primaire seront divisées par 3, et les émissions de GES divisées par 4.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	26,57	214 385,09
ETAT	Finances et comptes publics		Auc - Aucun régime d'aide	22,83	184 199,71
DEPARTEMENT	Côte-d'Or		Auc - Aucun régime d'aide	19,32	155 912,69
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	11,27	90 956,10
Sous-total cofinanceur				80,00	645 453,59
Bénéficiaire				20,00	161 363,41
Coût total éligible					**806 817,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire	dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant	806 817,00
Coût total du projet		**806 817,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	m²	1063.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	47.58
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	6.47

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC007862 - Chaufferie biomasse avec réseau de chaleur sur la commune de Champlitte
Porteur de projet	20007811100099 - SIED 70
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 26/09/2024 au 31/03/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/10/2024 au 31/03/2027
Coût total éligible	1 350 391,29 € HT
Montant de l'aide UE	352 036,18 €
Localisation du projet	70122 - Champlitte
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Mise en place d'une chaufferie à bois-plaquettes constituée de deux chaudières de 330 kW et d'une chaudière d'appoint à granulés de 250 kW, couplées à un ballon tampon.
La chaufferie est installée sur la commune de Champlitte (70) et alimentera 6 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 566 ml. Les bâtiments raccordés seront : l'EHPAD "les Lavières", la salle des fêtes, le pôle scolaire et ses logements, la Mairie et ses logements et la Maison France Services, logements et commerce.
La consommation annuelle de plaquettes forestières sera d'environ 294 tonnes et 23 tonnes de granulés. Pour l'approvisionnement en plaquettes forestières, le SIED 70 passera un contrat avec un fournisseur local, situé dans un rayon de moins de 70 km de la chaufferie.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Mise en place d'une chaufferie à bois-plaquettes constituée de deux chaudières de 330 kW et d'une chaudière d'appoint à granulés de 250 kW, couplées à un ballon tampon.
La chaufferie est installée sur la commune de Champlitte (70) et alimentera 6 sous-stations via un réseau de chaleur enterré d'une longueur de 566 ml.

Avec un taux ENR à 100 % (plaquettes forestières et granulés), le projet répond aux objectifs de transition énergétique de la commune de Champlitte.

Les indicateurs environnementaux prévisionnels
Énergie fossile substituée : 92,4 TEP/an

Combustible bois valorisé : 316,3 tonnes/an
CO2 fossile évité : 287,05 TeqCO2/an

Le projet a été déposé dans le cadre de l'appel à projets FEDER #2 2023-2024 visant à développer les chaufferies bois avec réseau de chaleur et a obtenu la note de 30/40 sur analyse par le comité de sélection réuni le 15/11/2024.
Le projet s'inscrit en droite ligne dans les objectifs poursuivis par le programme FEDER-FSE+ Massif du Jura 2021-2027 BFC, priorité III : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, objectif spécifique 2.2 : Favoriser les énergies renouvelables , type d'action 1 : Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables (EnR)

Cofinancement ADEME sur le projet de 537 640 € attribué le 14/11/2024.

Pas d'engagement d'opération de type travaux avant le dépôt du dossier de demande d'aide.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	26,07	352 036,18
AUTRES PUBLICS	ADEME		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	33,93	458 198,59
Sous-total cofinanceur				60,00	810 234,77
Bénéficiaire				40,00	540 156,52
Coût total éligible					**1 350 391,29**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Maitrise d'oeuvre	95 613,33
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux chaufferie et réseau de chaleur	1 254 777,96
Coût total du projet		**1 350 391,29**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.91
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.76

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC010279 - Mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des mardelles de Prémery
Porteur de projet	66204311603301 - ONF DT Bourgogne-Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2023 au 30/06/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2023 au 31/12/2026
Coût total éligible	352 413,65 € TTC
Montant de l'aide UE	138 305,23 €
Localisation du projet	058 - Nièvre
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La réserve des Mardelles de Prémery, classée Réserve Naturelle Régionale en 2015, est un milieu forestier humide représentant un intérêt écologique majeur. Les actions constitutives de ce projet correspondent à la mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR qui poursuit trois objectifs principaux, la préservation des milieux naturels et des espèces, la gestion et l'entretien des espaces dans une perspective de valorisation et la sensibilisation des usagers à la préservation de la biodiversité.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La réserve des Mardelles de Prémery, classée Réserve Naturelle Régionale en 2015, est un milieu forestier humide représentant un intérêt écologique majeur. Les actions constitutives de ce projet correspondent à la mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR qui poursuit trois objectifs principaux, la préservation des milieux naturels et des espèces, la gestion et l'entretien des espaces dans une perspective de valorisation et la sensibilisation des usagers à la préservation de la biodiversité.

projet soutenu au titre de l'AAP ouvert du 01/12/2024 au 30/06/2025
Résultat de la sélection (2e vague de dépôts entre le 1/1/25 et le 31/3/25), comité réuni le 23/6/25
hors Trame bleue : 31pts/40

Les prestations et achats, étant en dessous des seuils, sont des achats de faible montant .

Une déclaration sur l'honneur a été fournie au dossier, venant justifier du respect de la réglementation relative aux marchés publics répondant à un besoin d'une valeur inférieure à 40 000€HT ou 100 000 € HT selon la réglementation en vigueur (en date du 30/10/2025 et signée par le Directeur d'agence Jérôme MOLLARD)
Le tableur d'instruction retrace toutes les dépenses de prestations et d'achat, et le respect de la commande publique + guide interne d'achat
pour les MAPA : toutes les pièces ont été transmises contrôlées et jugées conforme à la réglementation de la commande publique
pour toutes les dépenses qui dépassent les 5 000€ HT : le guide interne d'achat prévoit la demande de 3 devis : lorsqu'il y a eu des réponses les devis non retenus ont été fournis, à défaut les retours négatifs ont également été transmis.
2 dépenses n'ont pas fait l'objet d'une mise en concurrence : ces dépenses ont été rendues inéligibles, non retenues au titre du FEDER

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

Plan de financement prévisionnel
Total assiette éligible au FEDER : 352 413,65€ TTC
Ressources
région BFC investissement : 128 794€ (non proratisée)
région BFC fonctionnement: 59 070€ (non proratisée)
FEDER :138 305,23 € (39,25%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)
Total aide publique : 100% soit 352 413,65 € respectant le plafond max d'aide publique 100%, déplafonnement autorisé en raison du contour de l'opération (réserves naturelles)

Il est proposé une aide du FEDER pour 138 305,23 €, soit 39,25% d'une assiette de dépenses éligibles de 352 413,65 € TTC

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	39,25	138 305,23
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			16,76	59 070,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			36,55	128 794,00
AUTRES PUBLICS	Communauté de communes			7,45	26 244,42
Sous-total cofinanceur				100,00	352 413,65
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					**352 413,65**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnels	158 462,70
140- Dépenses de prestations externes	Dépenses de prestations externes	170 895,85
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	OCS forfait 7%	23 055,10
Coût total du projet		**352 413,65**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	Sans objet

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011253 - Mise en oeuvre des diagnostics écologiques et socio-économiques pour la définition d'une gestion environnementale pluriannuelle concertée sur les sites « Champs Fahu » et « Bois du Goua » 2025-2027
Porteur de projet	77839580600038 - FEDERATION DEP DES CHASSEURS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/06/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/07/2025 au 31/12/2027
Coût total éligible	101 570,88 € TTC
Montant de l'aide UE	60 942,54 €
Localisation du projet	39313 - Marigny
Localisation du projet	39122 - Châtillon
Localisation du projet	39510 - Septmoncel les Molunes
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le site des Champs Fahu et du Bois du Goua (Jura) présentent de forts enjeux de biodiversité avec la présence d'habitats rares, d'intérêt communautaire, et d'espèces menacées et/ou protégées.
Le projet vise à connaitre et caractériser les éléments socio-économiques et écologiques de chacun des sites afin de définir un programme d'action pluriannuel en vue de le restaurer.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Grâce à des financements FEDER et Fonds Verts, la FDC 39 a acquis ces sites en 2024 et souhaite désormais rédiger leur premier plan de gestion.

CHAMPS FAHU (22 ha):
Le site des « Champs Fahu » se caractérise par d'anciennes pelouses marnicoles dans la vallée de l'Ain plus ou moins hygrophiles. La présence temporaire de l'eau permet la cohabitation d'espèces mésophiles à mésoxérophiles de pelouse avec des éléments hygrophiles de prairies humides à molinie ou de bas marais alcalins, occasionnant ainsi une

grande diversité floristique sur de faibles surfaces. Cependant, les vues aériennes historiques permettent d'observer l'évolution de la végétation et le changement d'occupation du sol, qui passe d'un milieu très ouvert, certainement pâturé, à une vaste plantation d'épicéas déjà bien visible en 1989. Actuellement, le site est recouvert à 92 % par des peuplements boisés, soient issus de plantations (épicéa principalement mais également pin sylvestre), soient des boisements feuillus. Seuls 8% sont encore considérés comme des pelouses marnicoles à proprement parlé. L'ambition de la FDC 39 est de retrouver un milieu globalement ouvert.
En 2007, avant que la plantation ne soit totalement développée, la FDC 39 a pu cartographier les milieux humides du secteur. Lors de l'inventaire de ce milieu humide qui représente environ 34% de la superficie totale du site, un habitat d'intérêt communautaire « Prés humides oligotrophiques sur sols paratourbeux basiques, collinéens et continentaux du Nord et de l'Est » a été déterminé et quatre espèces patrimoniales ont été répertoriées : l'aconit napel, la gentiane pneumonanthe, l'épipactis des marais et le lotier maritime
Au niveau de la faune plusieurs espèces sont ciblées. Dans un premier lieu, les Pies grièches (grise et écorcheur) pourront bénéficier d'actions de restauration. De plus, la ZNIEFF de type I « Sur Fahu » qui jouxte le site mentionne la présence d'un grand nombre d'insectes pollinisateurs dont 18 espèces de papillons comme la Bacchante. Pour finir, le crapaud sonneur à ventre jaune, présent sur le site, bénéficiera des actions de restauration des zones humides.
Parallèlement, la FDC 39 a déposé un projet d'étude sur le Hérisson (cours d'eau qui jouxte le site) dont l'objectif principal est d'apprécié la connectivité du cours d'eau avec les terrasses alluvionnaires des pelouses du site des Champs Fahu
BOIS DU GOUA (17,6 ha) :
Le bois du Goua se caractérise par une forêt d'altitude de type « futaie jardinée » située entre 1200 et 1275 m d'altitude dans le Haut-Jura. Les parties boisées sont composées principalement d'épicéas, de sapins et de hêtre avec cependant une absence constatée de gros et très gros bois. Le bois du Goua, comme beaucoup de forêts du massif jurassien, est impacté par la présence du scolyte Ips typographe. Plusieurs foyers sont apparus ces dernières années.
De plus, le site se compose de zones ouvertes type clairière / prés bois créant ainsi une mosaïque d'habitats avec des strates de végétation horizontales et verticales diversifiées. Malheureusement, par manque de pâturage, ces milieux ouverts sont en cours de fermeture ce qui tend à uniformiser les habitats. En effet, les vues aériennes de 1950-1965 montrent des milieux beaucoup plus ouverts.
La forêt comporte également d'autres éléments structurant du paysage intéressant pour la biodiversité comme des affleurements rocheux, des murets, des blocs de calcaire, des petites cavités sous les racines...
Cet ensemble est situé au sein du PNR du Haut-Jura. Une partie de ce boisement est classée en ZNIEFF de type I « Les logettes et les narcisses » et II « Haute vallée de la Bienne et ses affluents » et un zonage Natura 2000 « Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen ». Cette superposition de zonage confirme la valeur écologique du site.
Parmi les enjeux écologiques, plusieurs espèces d'oiseaux sont ciblés comme les tétraonidés (grand tétras et gélinotte des bois) qui apprécient fortement cette structure paysagère, les petites chouettes de montagne (chouette de tengmalm, chouette chevêchette) et les picidés avec le pic tridactyle répertorié en France uniquement dans le massif jurassien et le nord des Alpes.
La présence des clairières est favorable aux invertébrés dont les rhopalocères. D'après la fiche ZNIEFF, plusieurs taxons se démarquent pour leur valeur patrimoniale régionale (l'hespérie du faux-buis, la virgule, l'actéon, l'azuré bleu-nacré ou encore le chiffre). Les orthoptères apprécient également ce type d'habitat.
Sur ce site la FDC 39 orientera sont travail pour conserver cette mosaïque paysagère par la mise en place d'actions de réouverture des clairières et du prés bois. Une réflexion sera également menée sur la gestion du peuplement sylvicole pour, d'une part, gérer les foyers de scolytes et d'autre part, favoriser une gestion extensive afin de laisser vieillir cette forêt d'altitude et améliorer sa résilience face aux changements climatiques.

OBJECTIFS
Connaitre et caractériser l'état socio-économique et écologique ;
Identifier les enjeux et définir les objectifs de gestion ;
Programmer la mise en œuvre des actions de gestion.

La rédaction du plan de gestion de ces deux sites a pour objectif leur préservation et leur restauration à long terme. Cela répond directement à la mesure 3 de l'appel à projets sur la thématique de la biodiversité au titre de l'objectif spécifique 2.7 du programme FEDER/FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 qui vise à soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité. L'opération s'inscrit également dans la SRB en répondant à l'Objectif stratégique A « Préserver et reconquérir la biodiversité » avec pour objectif « Protéger et gérer le patrimoine naturel » mais également « Préserver et restaurer les continuités écologiques », également cohérent avec le SRADDET Ici 2050, Axe 1 "Accompagner les transitions" - objectifs 16 : placer la biodiversité au cœur de l'aménagement et objectif 17 : préserver et restaurer les continuités écologiques

ACTIONS PREVUES
Etat de l'art = rendre compte des connaissances scientifiques.
Gouvernance = mise en place et animation d'un comité de suivi.
Diagnostic socio-économique = rencontre avec les acteurs du territoire.
Diagnostic écologique = habitat / faune (avifaune-entomofaune-mammofaune-herpétofaune) / flore.
Valorisation et communication = sortie grand public / communication presse locale, réseaux sociaux.
Rédaction de plan de gestion = bilan des diagnostics / définition des enjeux et des objectifs / rédaction du programme d'action.

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité ouvert du 1/11/2023 au 30/06/2024, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 13/02/2024 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP
- cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10
- ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10
- dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10
- communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 5 pts /10
Total : 35/40
Retenu par le comité de sélection, classé 1er / 8 dossiers déposés.

OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES

Eligibilité temporelle et géographique
Dépôt dans le cadre de l'AàP le 28/05/2025
Réalisation de 01/07/2025 au 31/12/2027
Sites concernés dans le département du Jura, région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence
Opération liée à du temps humain de personnels internes à la structure, réalisation de prestations pour études et achat de petit matériel dont les montant sont bien en deçà des seuils

Encadrement communautaire
Missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité (études sur parcelles à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels forestiers).
Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds
Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations déclarées (cf. AàP)
Plafond d'intervention du FEDER : 60 %

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	60 942,54
Sous-total cofinanceur				60,00	60 942,54
Bénéficiaire				40,00	40 628,34
Coût total éligible					**101 570,88**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel pour mise en oeuvre des suivis écologiques	1 751,82
040- Dépenses d'amortissement	Petit matériel amorti sur 36 mois (prise en compte pour 30 mois de réalisation de l'opération)	1 932,83
140- Dépenses de prestations externes	études naturalistes	27 915,00
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel - travail en régie	63 326,41
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Forfait 7% sur les dpenses directs éligibles	6 644,82
Coût total du projet		**101 570,88**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Indicateurs non pertinents : op »ration portant sur études et plan de gestion sans travaux ni aménagements

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC014023 - Opérations pour la mise en oeuvre du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan en 2026
Porteur de projet	25210662000021 - SYNDICAT MIXTE DU PARC REGIONAL DU MORVAN
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 30/06/2028
Coût total éligible	92 894,39 € HT
Montant de l'aide UE	51 193,76 €
Localisation du projet	058 - Nièvre
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Gestion agro-pastorale extensive des prairies paratourbeuses, études sur le patrimoine naturel et suivi à long terme des indicateurs d'état, mise en défend d'un cours d'eau, maraudage pédagogique sur un site très fréquenté de la Réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan, dans le cadre de la mise en œuvre 2026 du plan de gestion 2018-2027 de la RNR des Tourbières du Morvan.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La Réserve Naturelle Régionale des Tourbières du Morvan (RNRTM) a été classée le 13 novembre 2015 par le Conseil Régional (CRBFC). Par la convention du 11 décembre 2015, ce dernier en a confié la gestion au Parc naturel régional du Morvan (PNRM). Dans le cadre de cette gestion qui lui a été confiée, le Parc Naturel Régional du Morvan et les partenaires de la Réserve ont élaboré un programme d'actions pour 2026. Ce programme est conforme au plan de gestion de la réserve validé le 23/11/2018 par le Conseil Régional. Il s'agit d'une demande de complément budgétaire relative à la mise en œuvre de ce programme d'actions portant sur des travaux de gestion des milieux, des études, des opérations de communication et des équipements agropastoraux nécessaires à la gestion. Pour la réalisation des missions courantes, le gestionnaire bénéficie d'une dotation annuelle de la Région Bourgogne Franche-Comté en fonctionnement et en investissement ainsi que d'un cofinancement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les travaux d'entretien et de restauration des zones humides ainsi que pour les études et suivis des milieux.

1. La gestion pastorale de la Réserve Naturelle des Tourbières du Morvan
La gestion de la Réserve et la mise en œuvre des actions prévues au plan de gestion est en partie réalisée en régie par pâturage extensif et nécessite des investissements pour l'entretien et le renouvellement des équipements. Elle concerne principalement l'enjeu de conservation 3 (intégrité écologique des prairies paratourbeuses et séries dynamiques associées) et sont orientées sur :
- les investissements nécessaire à l'entretien et au renouvellement des équipements agropastoraux : mise en défend et réalisation d'un franchissement sur le site de Vaucorniau, le débroussaillage pour l'entretien des clôtures électriques à Montour, le renouvellement d'un linéaire de 500m de clôtures.
2. Communication de la Réserve naturelle
- Prestation pour l'élaboration d'une stratégie de communication et d'un plan de communication
- Prestations pour la mise en place d'un programme de maraudage pédagogique à Préperny
3. Études
-Investissements pour la réalisation : d'un suivi de la flore caractéristique des massifs de tourbe, d'une étude sur la fonge des tourbières, d'un suivi des indices floristiques d'engorgement et de fertilité des sols des prairies paratourbeuses, d'une mise à jour des connaissances sur les espèces à responsabilité de flore (trachéophytes et bryophytes) d'un diagnostic flore et végétation pour un avant projet de réhabilitation hydrologique;

Le projet s'inscrit dans les objectifs de l'axe 3 du programme opérationnel en préservant et restaurant le réseau de sites d'intérêts majeur du patrimoine tourbeux du Morvan classé en Réserve Naturelle Régionale. Constituée de 12 entités réparties au sein du Morvan central et du Haut Morvan, la Réserve Naturelle constitue un réservoir biologique contribuant largement au SRCE : 53% de sa surface sont des réservoirs de biodiversité
de la sous trame "zones humides", la quasi-totalité des cours d'eau qui la traversent sont des réservoirs de biodiversité à préserver, 9 entités sont des corridors à préserver pour la sous trame "zones humides" et les 3 entités du Haut Morvan sont des têtes de bassin versant des cours d'eau qui alimentent des réservoirs biologiques de zones humides.
Les actions prévues correspondent au programme d'actions inscrites au plan de gestion de la réserve naturelle et répondent aux objectifs suivants :
- mettre en œuvre les opérations de gestion pour la préservation des espèces et la fonctionnalité des milieux
- informer et sensibiliser le public

Prestations prévues dans le cadre du programme 2026
Participation des partenaires à la mise en oeuvre du PG (Convention CBNBFC -ORI)
Mise à jour des connaissances de la flore (Convention CBNBFC -ORI)
Suivi flore caractéristique des massifs de tourbe (Convention CBNBFC -ORI)
Étude Champignon (Convention CBNBFC -ORI)
Suivi Flore des PP (engorgement/fertilité) (Convention CBNBFC -ORI)
Diag flore et végétation (Convention CBNBFC -ORI)
Mise en défend 250 m CE + franchissement Vaucorniau
Débroussaillage des clôtures électriques à Montour
Pose de clôtures 500m
Maraudage pédagogique à Préperny

Livrables
Sur site, clôtures, mise en défend du cours d'eau
Sur pièces : études et suivis

Réponse aux objectifs de l'appel à projets Biodiversité
Ce projet d'actions porté par le PNRM s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2025-26 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :
Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :
Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2025/2026, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 26/02/2026 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP (cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10 ; ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10 ; dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10 ; communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts /10 ; soit total : 40/40, projet retenu par le comité de sélection

Obligations réglementaires
Eligibilité temporelle et géographique : dépôt dans le cadre de l'AàP le 17/12/2025 - période prévisionnelle de réalisation : année 2026, mise en oeuvre du plan de gestion concernant la réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan, départements de la Nièvre et de Saône-et-Loire, région BFC, périmètre du programme
Attestation sur l'honneur relative au respect des principes de la commande publiques, uniquement achat de faible montant, production de plusieurs devis

Encadrement communautaire : projet au sein du PNRM dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du PNRM (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Travaux d'entretien de la RNR et études et suivis. Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds
Taux d'aide publique : pour les Réserves naturelles, le taux d’aide publique peut atteindre 100%, cf. AàP biodiversité 2025-2026 section "financements des projets" ; plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 55,11%), montant dans la limite du plafond arrêté par le comité de sélection de l'AàP du 26/02/2026..

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	55,11	51 193,76
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	6,44	5 987,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Seine-Normandie		Auc - Aucun régime d'aide	35,83	33 279,80
Sous-total cofinanceur				97,38	90 460,56
Bénéficiaire				2,62	2 433,83
Coût total éligible					**92 894,39**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Prestations en lien avec la mise en oeuvre du plan de gestion de la RNR Tourbières du Morvan 2026	86 817,19
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Forfait Travaux sur site Montour et Vaucorniau, Etudes et suivi et accompagnement stratégie de communication	6 077,20
Coût total du projet		**92 894,39**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	Pas de nouvelle stratégie continuum plan de gestion RNR
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	56.20

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011614 - Les méconnus de Bourgogne-Franche-Comté - Phase II (2026 - 2028)
Porteur de projet	94416263500014 - CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - OBSERVATOIRE REGIONAL DES INVERTEBRES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	1 983 766,82 € TTC
Montant de l'aide UE	1 190 260,09 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet "Les méconnus de Bourgogne Franche-Comté - phase II" porté par le Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) consiste à faire progresser et homogénéiser la connaissance de huit taxons reconnus comme étant en déficit ou déséquilibre de connaissance sur tout ou partie de la Région : les champignons non lichénisés, les lichens, les characées, les bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes), les hétérocères (papillons de nuit), les hétéroptères (punaises), les aranaéidés (araignées), les coléoptères saproxyliques et donacies, ainsi que les mollusques (malacofaune).

Motivation de l'instructeur

Dans la continuité de la phase I portée par l'ancienne structure (CBNFC) et le CBN bassin parisien, le projet vise également à sensibiliser le grand public à la beauté, l'importance et la fragilité de ces huit taxons par la création et la diffusion d'infographies. Un important programme de sorties, ateliers et webinaires sera mis en place sur les 3 ans du projet.

Une synthèse de la connaissance via la création d'atlas préliminaires numériques et/ou de catalogues départementaux faisant état de la connaissance de ces huit taxons est également prévue afin d'inciter les réseaux naturalistes à continuer de compléter la connaissance. Ces supports seront parmi les premiers outils d'ampleur pour la prise en compte des enjeux de ces huit groupes dans les politiques de conservation.

Objectifs poursuivis et actions envisagées :
1/ Regrouper et améliorer la connaissance :
- Mobiliser l'ensemble des données existantes (bibliographies, herbiers, partenaires) pour les huit taxons.
- Disposer d'une stratégie d'acquisition de la connaissance commune et améliorer de façon quantitative (pression d'inventaire) et qualitative (validation des données) la connaissance générale des huit taxons.

2/ Mobiliser la communauté naturaliste :
- Élargir, fédérer, animer et former la communauté des producteurs de données via un important programme d'animation (sorties, ateliers, webinaires, conférences etc.). Cela permettra d'engager une nouvelle dynamique permettant d'acquérir de nouvelles données.
- Diffusion d'un calendrier regroupant les sorties et formations.

3/ Diffuser la connaissance :
- Verser les données produites et validées, sous statut public, dans le schéma d'organisation de la plateforme régionale SINP.
- Sensibiliser le grand public à la beauté, l'importance et la fragilité de ces huit taxons et plus généralement de la faune invertébrée, de la flore et de la fonge à travers des fiches espèces, et la création et la diffusion régulière d'infographies sur les réseaux sociaux.
- Publier, pour chaque taxon ou partie de taxon (notamment pour les groupes comprenant un nombre très important d'espèces), au format pdf un atlas préliminaire indiquant l'état de la connaissance des espèces présentes en Bourgogne-Franche-Comté ou un catalogue départementalisé pour chaque taxon, incitant la communauté de producteurs de données à continuer la collecte de données sur ces huit taxons.

Projet lauréat de l'appel à projets FEDER Biodiversité 2024-2025 (3ème vague de dépôt entre le 01/04/2025 et le 30/06/2025) :
Résultat de la sélection (le comité s'est réuni les 11 et 12/09/2025) :
Hors trame bleue (mesure 4 de l'AAP) :
1. Cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10
2. Ambition et pertinences des actions proposées : 10 pts / 10
3. Dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10
4. Communication et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BFC : 10 pts / 10
Total hors trame bleue : 40/40

Obligations réglementaires :
- Éligibilité temporelle et géographique :
Dossier déposé le 27/06/2025 dans le cadre de l'appel à projets FEDER Biodiversité 2024-2025 ouvert du 01/12/2024 au 30/06/2025
Opération non achevée au moment du dépôt (fin prévisionnelle décembre 2028)
Actions développées sur l’ensemble du territoire de la région BFC

- Commande publique
Sans objet : opération n'impliquant que du temps de personnels internes au CBNBFC-ORI

- Encadrement communautaire
Opération sans dimension économique liée à la protection de l'environnement, instruite hors champ concurrentiel.

Indicateurs :
- IRS01 - Superficie d’espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration : non pertinent s'agissant d'actions liées à de l'acquisition de connaissances, animation, sensibilisation, sans travaux.
- IS01 [Réalisation] - Nombre de stratégies et plans d’actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces : non pertinent, opération portant sur de l’acquisition de connaissance.

Calcul du plan de financement prévisionnel :

- Dépenses
1. Frais de personnel directs : 1 416 976,30 €
2. Forfait 40% (OCS) calculé sur les frais de personnel directs pour couvrir toute autre dépense liée à l'opération : 566 790,52 € (1 416 976,30 *0.4)

Total assiette éligible FEDER : 1 983 766,82 € TTC

- Ressources
NB : taux plafond de FEDER selon AàP : 60% ; plafond d'aide publique pour le CBNBFC-ORI (établissement public) : 80%
Pas d'autre cofinancement

- Plan de financement prévisionnel global :
FEDER : 1 190 206,09 € (60%)
CBNBFC-ORI : 793 506,73 € (40%)
Total aide publique : 1 190 206,09 € (60%)
Autofinancement : 793 506,73 € (40%)
Total : 1 983 766,82 € (100%)

Compte tenu de la qualité du projet porté par le CBNBFC-ORI, il est proposé de mobiliser le FEDER à hauteur de 1 190 206,09 € soit un taux de 60% d'une assiette de 1 983 766,82 € TTC.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	1 190 260,09
Sous-total cofinanceur				60,00	1 190 260,09
Bénéficiaire				40,00	793 506,73
Coût total éligible					**1 983 766,82**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	1 416 976,30
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Forfait OCS de 40%	566 790,52
Coût total du projet		**1 983 766,82**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	Non pertinent pour ce type d'action
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	Non pertinent pour ce type d'action

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"

Programmation initiale : avis favorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FEDER	Taux FEDER	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Autofinancement	Régime d'aide
5	5.1	2	BFC008898	Travaux d'aménagement mode doux "Voie du Train"	Ville de Pontarlier	875 970,42 €	346 757,21 €	39,59 %		354 019,13 €				175 194,08 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	2	BFC009278	Réalisation d'un itinéraire cyclable reliant les communes de Saône et Montfaucon	GRAND BESANCON METROPOLE	1 265 480,01 €	500 000,00 €	39,51 %	113 284,00 €		100 000,00 €			552 196,01 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	2	BFC011229	Aménagement du boulevard circulaire de Beaune (phase 3)	MAIRIE DE BEAUNE	996 851,28 €	567 696,60 €	56,95 %	137 155,00 €					291 999,68 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**3**			**3 138 301,71 €**	**1 414 453,81 €**		**250 439,00 €**	**354 019,13 €**	**100 000,00 €**	**- €**	**- €**	**1 019 389,77 €**	
5	5.1	3	BFC009008	Jardin du Port du Canal	Commune de Dijon	2 717 179,82 €	343 683,00 €	12,65 %	473 186,00 €	105 820,00 €		267 775,00 €		1 526 715,82 €	Auc - Aucun régime d'aide
5	5.1	3	BFC009557	Végétalisation de la place de la liberté à Lons-le-Saunier	COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER	349 868,51 €	180 000,00 €	51,45 %				42 261,00 €		127 607,51 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**2**			**3 067 048,33 €**	**523 683,00 €**		**473 186,00 €**	**105 820,00 €**	**- €**	**310 036,00 €**	**- €**	**1 654 323,33 €**	
5	5.1	4	BFC006607	Réhabilitation de la Cité Gérôme à Vesoul pour y abriter une partie du CFA de la Haute-Saône	Communauté d'Agglomération de Vesoul	14 723 893,20 €	1 560 000,00 €	10,60 %	898 813,86 €	7 226 450,65 €				5 038 628,69 €	Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	**1**			**14 723 893,20 €**	**1 560 000,00 €**		**898 813,86 €**	**7 226 450,65 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**5 038 628,69 €**	
Nombre de projets présentés :		**6**			**TOTAL**	**20 929 243,24 €**	**3 498 136,81 €**		**1 622 438,86 €**	**7 686 289,78 €**	**100 000,00 €**	**310 036,00 €**	**- €**	**7 712 341,79 €**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC008898 - Travaux d'aménagement mode doux "Voie du Train"
Porteur de projet	21250462500014 - Ville de Pontarlier
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 01/03/2025 au 31/03/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/03/2025 au 01/02/2026
Coût total éligible	875 970,42 € HT
Montant de l'aide UE	346 757,21 €
Localisation du projet	25462 - Pontarlier
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La ville de Pontarlier a formalisé, en 2020, ses actions en faveur des modes de circulation douce, au travers d'un document cadre intitulé « Pontadoux 2020-2026 ». En matière cyclable, ce document s'appuie sur un état des lieux de la situation, pour identifier, notamment, les nouvelles infrastructures à réaliser. Ainsi la prolongation de la voie verte départementale appelée voie du train au travers de la commune de Pontarlier est identifiée comme une action prioritaire de ce plan. En effet ce projet présente un double intérêt en matière de liaison cyclable :
- Un intérêt local en permettant de relier de façon sécurisée les différents quartiers de la ville et en proposant un accès attractif au Centre-ville ;
- Un intérêt régional, en permettant, à terme, de proposer un itinéraire entre la voie du tarin existante au nord de la commune, et les sites touristiques situés au Sud.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagement mode doux sur l'ancienne voie du train dans la ville de Pontarlier, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER).
Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables urbaines".

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté.
Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/03/2025 et le 31/03/2027.
Éligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 06/12/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.
Taux d'aide du FEDER : 39,59 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables urbaines"
Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la ville de Pontarlier, une subvention FEDER de 346 757,21 € est proposée pour la création de liaisons et équipements cyclables, représentant 39,59 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 875 970,42 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	39,59	346 757,21
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	40,41	354 019,13
Sous-total cofinanceur				80,00	700 776,34
Bénéficiaire				20,00	175 194,08
Coût total éligible					**875 970,42**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	MOE	39 750,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	836 220,42
Coût total du projet		**875 970,42**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	17928.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009278 - Réalisation d'un itinéraire cyclable reliant les communes de Saône et Montfaucon
Porteur de projet	24250036100017 - GRAND BESANCON METROPOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/07/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2024 au 31/12/2027
Coût total éligible	1 265 480,01 € HT
Montant de l'aide UE	500 000,00 €
Localisation du projet	025 - Doubs
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Grand Besançon Métropole engage la réalisation d'un nouvel itinéraire cyclable sécurisé entre Saône et Montfaucon (3,35 km), inscrit dans le Schéma directeur cyclable 2023, le Plan de Mobilité et le PCAET. L'itinéraire comprend trois tronçons : 1,8 km le long de la RD104 à Saône avec la réalisation d'une passerelle, 120 m pour le franchissement du giratoire RD104/RD464, et 1,43 km le long de la RD464 à Montfaucon. Les pistes bidirectionnelles (2,5 à 3 m) seront aménagées avec séparateurs et dispositifs de sécurité. Ce projet vise à encourager le report modal de la voiture vers le vélo, réduire les émissions de GES, améliorer la sécurité des déplacements et renforcer l'intermodalité. Il dessert les pôles d'activités de Saône (collège, commerces, PEM) et répond à une forte demande locale, contribuant à l'attractivité et à la transition écologique du territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réalisation d'un itinéraire cyclable reliant les communes de Saône et de Montfaucon, portée par Grand Besançon Métropole, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération

sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/07/2028, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 14/02/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par Grand Besançon Métropole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 500 000 € est proposée pour ce projet, représentant 39,51 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 1 265 480,01 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			39,51	500 000,00
ETAT	Décentralisation et fonction publique			8,95	113 284,00
DEPARTEMENT	Doubs			7,90	100 000,00
Sous-total cofinanceur				56,36	713 284,00
Bénéficiaire				43,64	552 196,01
Coût total éligible					**1 265 480,01**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement de l'itinéraire cyclable	1 265 480,01
Coût total du projet		**1 265 480,01**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	4750.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011229 - Aménagement du boulevard circulaire de Beaune (phase 3)
Porteur de projet	21210054900014 - MAIRIE DE BEAUNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA2 - Mobilités durables urbaines
Eligibilité temporelle	du 22/02/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 22/02/2024 au 28/11/2025
Coût total éligible	996 851,28 € HT
Montant de l'aide UE	567 696,60 €
Localisation du projet	21054 - Beaune
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La ville de Beaune développe, depuis plusieurs années, sur son territoire, des voies sécurisées pour les modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement.

Le boulevard circulaire de Beaune constitue l'axe structurant de la commune. C'est une ancienne départementale composée de 2 ou 3 voies dont la circulation se fait en sens unique. Il dessert l'ensemble des quartiers depuis le centre intra muros.

Dans la continuité de ce développement vertueux, la ville aménage un cheminement sécurisé sur le boulevard afin de faciliter le déplacement des modes actifs, cycles et piétons. L'objectif est de séparer les cycles de la circulation routière et de les rapprocher des mails piétons en aménageant une piste cyclable et un sentier piétons séparés ou lorsque l'emprise du profil en travers est réduite, une voie partagée.

En parallèle, les places de stationnement des véhicules thermiques sont réduites au centre ville. La voirie réservée aux véhicules sera également réduite au profit des cheminements piétons et cycles.

Ce projet permet également de réduire la vitesse des véhicules, de développer l'écrin de verdure et les ilots de fraicheur aux abords du centre historique.

Enfin, l'attrait touristique est également à prendre en considération. Les aménagements réalisés permettront de privilégier des vues sur le site des remparts entourant le centre.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION
La ville de Beaune développe, depuis plusieurs années, sur son territoire, des voies sécurisées pour les modes de déplacement doux et respectueux de l'environnement.
Le boulevard circulaire de Beaune constitue l'axe structurant de la commune. C'est une ancienne départementale composée de 2 ou 3 voies dont la circulation se fait en sens unique. Il dessert l'ensemble des quartiers depuis le centre intra muros.
Dans la continuité de ce développement vertueux, la ville aménage un cheminement sécurisé sur le boulevard afin de faciliter le déplacement des modes actifs, cycles et piétons. L'objectif est de séparer les cycles de la circulation routière et de les rapprocher des mails piétons en aménageant une piste cyclable et un sentier piétons séparés ou lorsque l'emprise du profil en travers est réduite, une voie partagée.
En parallèle, les places de stationnement des véhicules thermiques sont réduites au centre ville. La voirie réservée aux véhicules sera également réduite au profit des cheminements piétons et cycles.
Ce projet permet également de réduire la vitesse des véhicules, de développer l'écrin de verdure et les ilots de fraicheur aux abords du centre historique.
Enfin, l'attrait touristique est également à prendre en considération. Les aménagements réalisés permettront de privilégier des vues sur le site des remparts entourant le centre.

Les objectifs recherchés par la ville de Beaune sont triples:
- développer les mobilités actives par la création d'itinéraires et de liaisons sécurisés entre les axes existants,
- faciliter l'accès au centre ville et apaiser ses abords
- partager l'espace public et clairement identifier les zones à usages spécifiques

L'aménagement des voies se fait en 3 tranches de travaux.
Seule la tranche 3 est l'objet de la présente demande de financement. Les tranches 1 et 2 ont été précédemment financées (BFC001837).

Tranche 3 = 1 072 mètres de long
Pour la phase 3, les aménagements concernent 2 sections de boulevards :
- Tranche 1 : boulevards Perpreuil /Ferry de la rue du Faubourg Perpreuil à la rue Armand Gouffé (302 m).
- Tranche 2 : boulevards Foch/Clémenceau de la rue du Faubourg Saint-Nicolas à l'avenue Charles Jaffelin (770m).

ELIGIBILITE
Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable. La lettre d'intention n'est donc pas nécessaire.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 28/05/25, date à laquelle il n'était pas achevé.
NB:
Procès verbal de réception des travaux signé sans réserves le 15/11/2024 pour le lot 1.
Procès verbal de réception des travaux signé sans réserves le 11/06/2025 pour le lot 2.
Procès verbal de réception des travaux signé avec réserves le 26/06/2025 pour le lot 3.
Parachèvement du lot 3 signé sans réserve le 28/11/2025.

La Direction des Mobilités et Infrastructures de la Région Bourgogne Franche Comté a été contactée le 24/04/2026 pour avis. La réponse n'est pas encore reçue du fait d'un surplus de travail à la DMI. Celui-ci sera joint au dossier dès son émission.

Toutefois, il est à noter que les phases 1 et 2 avaient reçues un avis favorable de la DMI le 27/09/24. Tout laisse penser que l'avis sera le même pour la phase 3 car les travaux sont identiques.

Éligibilité FA : Mobilités durables urbaines
Un des objectifs attendus de cette fiche action est de développer les voiries douces afin d'encourager le recours à des mobilités durables, de sécuriser la pratique des modes doux, d'assurer une continuité d'itinéraires.
C'est le cas ici car il s'agit de réduire la voirie réservée aux véhicules au profit des cheminements piétons et cycles et de séparer les cycles de la circulation routière en les rapprochant des mails piétons à travers la création d'un aménagement d'une piste cyclable et d'un sentier piétons séparés ou lorsque l'emprise du profil en travers est réduite, une voie partagée.
Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté
Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 22/02/2024 (notification des marchés de travaux) et le 28/11/2025 (Parachèvement du lot 3 signé sans réserve).
Éligibilité OI/CS : L'OI Beaune Côte et Sud a validé la cohérence du projet porté par la ville de Beaune lors du Comité de Sélection du 03/07/2025. A noter que lors de ce vote, la règle relative aux conflits d'intérêts présente dans le Règlement a bien été respectée. Alain SUGUENOT qui est le Président de la Communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud et qui est également le maire de la ville de Beaune n'a pas pris part au vote. Les élus présents lors du vote n'ont également pas pris part au vote (cf CR du Comité de sélection du 03/07/25).

AIDE ETAT
Il n'y a pas de régime d'aide d'état car il ne s'agit pas d'un projet économique.

COMMANDE PUBLIQUE
La commande publique a été analysée. Il n'apparait pas d'irrégularité.
A noter :
1 / En première lecture, il serait facile de penser qu'il s'agit d'un marché de type Accord-cadre avec bons de commande car il y a des BPU et DQE pour les 3 lots.
Toutefois, lorsqu'il s'agit d'un tel marché, cela est clairement écrit dans les éléments du DCE, y compris sur les actes d'engagement. De plus, il n'y a pas de montant maximum indiqué dans les documents du DCE ni même dans les actes d'engagement.
Le porteur a indiqué n'avoir aucun bon de commande (les travaux sont finis). Après vérification, les Prix unitaires indiqués dans les factures correspondent bien au BPU annexés aux AE. Pour chacun des lots.

Il ne s'agit donc pas d'un accord-cadre à bons de commande mais bien d'un marché public de travaux classique passé en procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur et soumis au code de la commande publique - l'article L. 2123-1.
La présence de BPU/DQE relève d'une erreur de dénomination de la part de la maîtrise d'œuvre, le marché ayant été exécuté de fait comme un marché à prix global, sans logique de bons de commande ni ajustements significatifs des quantités.
Dans ces conditions, l'irrégularité constatée apparaît comme purement formelle car sans incidence sur :
- les conditions de mise en concurrence,
- l'analyse des offres,
- le montant des dépenses effectivement payées.

Par conséquent, et au regard du principe de proportionnalité, il n'y a pas lieu d'appliquer de correction financière.

2 / Relance du lot 2 car lot déclaré infructueux en raison d'une erreur de mise en ligne des documents financiers lors de la consultation initiale

3 / Les OS du lot 2 indiquent une notification de marché au 22/02/24 alors que le lot en question a été relancé en mars 24 suite à erreur dans les documents financiers. Le porteur a répondu que la date mentionnée sur les ordres de service résulte d'une simple faute de frappe ».
De plus, les courriers de notification sont bien datés du 22/02/24 pour les lots 1 et 3 , et du 13/06/24 pour le lot2.

DEPENSES
Les postes suivants sont actualisés en accord avec le porteur de projet, avec les derniers coûts connus:

Le porteur avait indiqué des dépenses de publication pour 1 980,00€ HT. Ces dépenses ne sont pas finançables par le FEDER.

Il avait indiqué 944 181,00€ HT de dépenses passées par marchés publics décomposées ainsi (montant non égal à la somme des 3 lots) :
- LOT 1 = 838 601,00 € HT
- LOT 2 = 54 746,95 € HT
- LOT 3 = 39 378,00 € HT

Après examen du dossier, les lots se répartissent ainsi :
LOT 1
= AE avec BPU et DQE annexés = 838 601,67 € HT
+ avt 1 = 44 426,22 € HT Avenant justifié pour modification de faible montant
= 883 027,89 € HT
Le porteur a fourni le DGD (=S8) qui fait apparaitre une hausse de 22 415,99 € HT.
Les prix unitaires de la S8 correspondent à ceux du DQE. Les quantités ont évolué. Cela est logique dans un marché basé sur un DQE.
-> Total LOT 1 = 838 601,67 + 44 426,22 + 22 415,99 = 905 443,88 € HT

LOT 2
= AE avec BPU et DQE annexés = 39 378,00 € HT
Le porteur a fourni le DGD qui fait apparaitre une baisse de - 4 473,75 € HT.
-> Total LOT 2 = 39 378,00 - 4 473,75 = 34 904,25 € HT

LOT 3
= AE avec BPU et DQE annexés = 54 746,95 € HT
+ avt 1 = 1 756,20 € HT Avenant justifié pour modification de faible montant
-> Total LOT 3 = 54 746,95 + 1 756,20= 56 503,15 € HT

Soit un total de 905 443,88 € HT + 34 904,25 € HT + 56 503,15 € HT = 996 851,28 € HT

RESSOURCES
Taux maximum d'aide publique
La FA "Mobilités durables urbaines" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la règlementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).
Ce taux est respecté, il est de 70,71 % sur l'opération globale.

Part d'autofinancement minimum
Pour ce projet, la ville de Beaune est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement de voiries. La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Côte d'or.
Ce taux est respecté, il est de 29,29 % sur l'assiette globale.

Taux de cofinancement européen
La FA "Mobilités durables urbaines" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.
Ce taux est respecté, il est de 56,95 % sur l'assiette éligible.

FEDER = 567 696,60 € HT
CO FINANCEUR = 137 155,00€ HT
AUTOFINANCEMENT = 291 999,68 € HT
TOTAL projet = TOTAL éligible au FEDER = 996 851,28 € HT

AVIS
Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la ville de Beaune, une subvention FEDER de 567 696,60 € est proposée pour l'aménagement de voies cyclables et piétonnes, représentant 56,95 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 996 851,28 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	56,95	567 696,60
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	13,76	137 155,00
Sous-total cofinanceur				70,71	704 851,60
Bénéficiaire				29,29	291 999,68
Coût total éligible					**996 851,28**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	TRAVAUX PAR ENTREPRISES	996 851,28
Coût total du projet		**996 851,28**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés	RESUL	Nombre d'habitant	50592.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009008 - Jardin du Port du Canal
Porteur de projet	21210231300013 - Commune de Dijon
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 02/10/2023 au 31/08/2028
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/10/2023 au 30/04/2028
Coût total éligible	2 717 179,82 € HT
Montant de l'aide UE	343 683,00 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Dans un contexte de réchauffement climatique et de périodes estivales de plus en plus chaudes, la Ville de Dijon souhaite agir durablement et efficacement contre les îlots de chaleur urbains, tout en favorisant l'infiltration et la gestion intégrée des eaux pluviales, en renforçant le lien social, en favorisant la découverte de la nature et de la biodiversité, en proposant à ses habitants des parcours sécurisés de pratique de déplacements doux offrant de nouvelles alternatives à l'utilisation de l'automobile et à l'autosolisme.
C'est pourquoi la Ville de Dijon a décider de créer, dans le quartier du Port du Canal, un parc urbain baptisé Jardin du Port du Canal, d'une surface de 35.471 m², véritable pôle multi-activités autour de la nature.
Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de développement urbain durable de la métropole dijonnaise et dans la priorité 5 du PO FEDER 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui vise notamment à soutenir les territoires urbains vers une transition écologique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Éligibilité du porteur de projet : En tant que collectivité territoriale, la ville de Dijon est un bénéficiaire éligible à l'action "Infrastructures vertes" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action infrastructures vertes (approuvée au comité de suivi du 15/12/2022).

Objectifs et éligibilité de l'opération : L'opération est éligible à l'action "Infrastructures vertes" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Le projet répond aux objectifs du programme de préservation de la biodiversité en milieu urbain, grâce notamment à la régulation du climat en ville et la désimperméabilisation des sols.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée à Dijon en Côte-d'Or, soit dans la zone couverte par le programme. Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 12/12/2024 via le portail e-Synergie et la fin de l'opération est prévue pour le premier semestre 2028.

Taux d'aide FEDER : 12,65%, soit conforme au plafond de 60% autorisé par la fiche action "Infrastructures vertes".
Taux d'autofinancement au regard du coût total de l'opération : 60,35%, soit conforme à la participation minimale qui incombe au porteur de projet.

A l'issue de l'instruction du dossier, une subvention FEDER de 343 683,00 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 12,65% d'une assiette de dépenses éligibles de 2 717 179,82 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	12,65	343 683,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie		Auc - Aucun régime d'aide	17,41	473 186,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	3,89	105 820,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	9,85	267 775,00
Sous-total cofinanceur				43,81	1 190 464,00
Bénéficiaire				56,19	1 526 715,82
Coût total éligible					**2 717 179,82**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux - Aménagement Parc Eiffel	2 717 179,82
Coût total du projet		**2 717 179,82**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	3.54
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	15000.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC009557 - Végétalisation de la place de la liberté à Lons-le-Saunier
Porteur de projet	21390300800364 - COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/02/2025 au 01/09/2025
Coût total éligible	349 868,51 € HT
Montant de l'aide UE	180 000,00 €
Localisation du projet	39300 - Lons-le-Saunier
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet de végétalisation de la Place de la Liberté à Lons-le-Saunier s'inscrit dans la démarche « Lons Ville Nature » engagée par la commune afin de renforcer la nature en ville et d'adapter les espaces publics aux changements climatiques. Cet espace central, aujourd'hui fortement minéralisé et imperméable, génère un îlot de chaleur urbain et limite l'infiltration des eaux pluviales. Le projet prévoit la création d'îlots de nature intégrant les trois strates végétales (arbres, arbustes et couvre-sols), la plantation d'alignements d'arbres et la désimperméabilisation des sols, tout en préservant les usages de la place, les circulations, les commerces et les événements. Cette transformation permettra d'améliorer le confort thermique, la qualité de vie, la biodiversité urbaine et la gestion des eaux pluviales, tout en renforçant l'attractivité du centre-ville et en contribuant aux objectifs de transition écologique du territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la végétalisation de la place de la Liberté à Lons-le-Saunier s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche-action "Infrastructures vertes en ville", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, res-

pectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 14/02/2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Lons-le-Saunier, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 180 000 € est proposée pour ce projet, représentant 51,45 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 349 868,51 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			51,45	180 000,00
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	12,08	42 261,00
Sous-total cofinanceur				63,53	222 261,00
Bénéficiaire				36,47	127 607,51
Coût total éligible					**349 868,51**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux d'aménagement de la place de la liberté	349 868,51
Coût total du projet		**349 868,51**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	17043.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC006607 - Réhabilitation de la Cité Gérôme à Vesoul pour y abriter une partie du CFA de la Haute-Saône
Porteur de projet	24700001100194 - Communauté d'Agglomération de Vesoul
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/03/2029
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 02/01/2024 au 31/12/2028
Coût total éligible	14 723 893,20 € HT
Montant de l'aide UE	1 560 000,00 €
Localisation du projet	70550 - Vesoul
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet relatif à la « Cité Gérôme » de Vesoul porté par la Communauté d'Agglomération vise à requalifier l'ancienne friche du collège Gérôme, fermée en 2019, en un pôle de formation structurant, de services publics et un espace urbain renouvelé. Il prévoit la réhabilitation des bâtiments A et B afin d'accueillir le Centre de Formation des Apprentis de la Haute-Saône autour de plusieurs pôles techniques tels que l'hôtellerie-restauration, la gestion et les soins à la personne. Le site comprendra également un restaurant d'application, un espace de restauration collective capable de produire 350 repas par jour, un internat de 60 lits, des salles de cours ainsi qu'un espace sportif. Des bureaux mutualisés seront aménagés pour les directions du CFA et de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat afin de renforcer les synergies entre formation et acteurs économiques. Le projet intègre également la création et la requalification d'espaces extérieurs de qualité, favorisant les circulations, les usages collectifs et l'intégration du site dans le centre-ville. L'ensemble représente une surface de 6 297 m² réhabilités. L'opération s'inscrit dans une démarche environnementale exigeante participant à la valorisation d'un site patrimonial et à la dynamisation du cœur de ville.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation de la Cité Gérôme à Vesoul pour y abriter une partie du CFA de la Haute-Saône s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 «

Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Renouvellement urbain", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/03/2029, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 07/06/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Communauté d'Agglomération de Vesoul, accompagnée par la SPL Territoires 70, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 1 560 000 € est proposée pour ce projet, représentant 10,60 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 14 723 893,20 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			10,60	1 560 000,00
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité	Conduite et pilotage des politiques du logement et de l'égalité des territoires	Auc - Aucun régime d'aide	3,03	446 449,86
ETAT	Logement, égalité des territoires et ruralité		Auc - Aucun régime d'aide	3,07	452 364,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	49,08	7 226 450,65
Sous-total cofinanceur				65,78	9 685 264,51
Bénéficiaire				34,22	5 038 628,69
Coût total éligible					**14 723 893,20**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 - Désamiantage	76 455,41
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Curage et déplombage du bâtiment	407 983,46
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de réhabilitation - AOO1	6 001 816,91
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux de réhabilitation - AOO2	8 237 637,42
Coût total du projet		**14 723 893,20**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00

FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
3	2.7	2	BFC011609	Volet investissement - programme les méconnus de BFC - Phase II	CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - OBSERVATOIRE REGIONAL DES INVERTEBRES	92 608,24 €	- €	0,00 %	Les dépenses sont déjà prises en charge par le forfait de 40 % appliqué au total des frais de personnel du dossier BFC*11614. Par conséquent, afin d'éviter tout risque de double financement, le présent dossier est rejeté par le service instructeur.
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**92 608,24 €**	**- €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011609 - Volet investissement - programme les méconnus de BFC - Phase II
Porteur de projet	94416263500014 - CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE - OBSERVATOIRE REGIONAL DES INVERTEBRES
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2026 au 31/12/2028
Coût total éligible	92 608,24 € TTC
Montant de l'aide UE	55 564,95 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet "Les méconnus de Bourgogne Franche-Comté - phase II" porté par le Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) consiste à faire progresser et homogénéiser la connaissance de huit taxons reconnus comme étant en déficit ou déséquilibre de connaissance sur tout ou partie de la Région : les champignons non lichénisés, les lichens, les characées, les bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes), les hétérocères (papillons de nuit), les hétéroptères (punaises), les aranaéidés (araignées), les coléoptères saproxyliques et donacies, ainsi que les mollusques (malacofaune).

Le projet vise également à sensibiliser le grand public à la beauté, l'importance et à la fragilité de ces huit taxons par la création et la diffusion d'infographies. Un important programme de sorties, ateliers et webinaires sera mis en place sur les 3 ans du projet. Une synthèse de la connaissance via la création d'atlas préliminaires numériques et/ou de catalogues départementaux faisant état de la connaissance de ces huit taxons est également prévue afin d'inciter les réseaux naturalistes à continuer de compléter la connaissance.

Le présent dossier concerne le volet investissement du projet uniquement : équipements destinés aux inventaires, aux ateliers et aux formations (microscopes, écran de projection, appareils photo, tablettes, matériel de terrain, matériel informatique, analyses génétiques).

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur :

Le projet "Les méconnus de Bourgogne Franche-Comté - phase II" porté par le Conservatoire botanique national de Bourgogne-Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNBFC-ORI) consiste à faire progresser et homogénéiser la connaissance de huit taxons reconnus comme étant en déficit ou déséquilibre de connaissance sur tout ou partie de la Région : les champignons non lichénisés, les lichens, les characées, les bryophytes (mousses, hépatiques et anthocérotes), les hétérocères (papillons de nuit), les hétéroptères (punaises), les aranaéidés (araignées), les coléoptères saproxyliques et donacies, ainsi que les mollusques (malacofaune).

Le projet vise également à sensibiliser le grand public à la beauté, l'importance et à la fragilité de ces huit taxons par la création et la diffusion d'infographies. Un important programme de sorties, ateliers et webinaires sera mis en place sur les 3 ans du projet. Une synthèse de la connaissance via la création d'atlas préliminaires numériques et/ou de catalogues départementaux faisant état de la connaissance de ces huit taxons est également prévue afin d'inciter les réseaux naturalistes à continuer de compléter la connaissance.

Pour ce projet, le CBNBFC-ORI a déposé deux demandes de subvention retenues dans le cadre de l'AAP Biodiversité 2025 : l'une portant sur le projet "Les méconnus de Bourgogne-Franche-Comté" (BFC*11614) comprenant les dépenses de personnel, et l'autre concernant le volet investissement de ce même projet (BFC*11609 - objet du présent RI).

Ce volet investissement prévoit l'acquisition de matériel et financement de prestations de service nécessaires à la réalisation du projet "Les méconnus de Bourgogne - phase II". Il s’agit notamment d’équipements destinés aux inventaires, aux ateliers et aux formations (microscopes, écran de projection, appareils photo, tablettes, matériel de terrain, matériel informatique, analyses génétiques).
Cependant, ces dépenses sont déjà prises en charge par le forfait de 40 % appliqué au total des frais de personnel du dossier BFC*11614. Par conséquent, afin d’éviter tout risque de double financement, le présent dossier est rejeté par le service instructeur.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			60,00	55 564,95
Sous-total cofinanceur				60,00	55 564,95
Bénéficiaire				40,00	37 043,29
Coût total éligible					**92 608,24**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Matériel informatique	8 000,00
140- Dépenses de prestations externes	Analyses génétiques	17 998,77
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Investissement matériel	60 550,99
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coût indirect	6 058,48
Coût total du projet		**92 608,24**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	0.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	0.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour avis (modification)

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.1	2	BFC002844	NEOMICS	CHU DIJON BOURGOGNE	2 202 210,65 €	1 541 547,48 €	70,00 %	Coût global de l'opération abaissé à 2 202 210,65 €. Montant de la subvention FEDER est abaissé à 1 541 547,48 €. La fin de l'opération est prorogée au 31/12/2026 et la fin d'éligibilité des dépenses au 30/04/2027.
3	2.1	1	BFC002115	BESANCON (25), 9 à 11 Cité de la Baume : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux	NEOLIA	573 137,53 €	120 000,00 €	20,94 %	Dépenses éligibles de 573 137,53 € au lieu de 588 660,19 €. Ressources modifiées uniquement au niveau de l'autofinancement : 447 062,53 € au lieu de 462 585,19 €. Montant de FEDER conventionné de 120 000,00 € inchangé
5	5.1	3	BFC004840	Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'îlot Bourgogne à Planoise	COMMUNE DE BESANCON	1 253 527,41 €	500 000,00 €	39,89 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses du 01/12/2023 au 31/12/2027 au lieu du 01/12/2023 au 31/12/2026. Modification de l'intitulé du cofinancement Agence de l'Eau, erreur à l'instruction. Il s'agit d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert. Modification du plan de financement : suppression des tranches optionnelles car déjà financées par l'Etat (surfinancement) et prise en compte des avenants. Le nouveau coût total est de : 1 253 527,41 € Nouvelle proratisation de la subvention ANRU car l'assiette FEDER est modifiée : 1 253 527,41*0,25 =313 381,85 € Le taux d'aide FEDER est modifié : 39,89 % Le montant FEDER reste identique.
Nombre de projets présentés :		**3**			**TOTAL**	**4 028 875,59 €**	**2 161 547,48 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002844 - NEOMICS
Porteur de projet	26210007600013 - CHU DIJON BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.1-TA2 - Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3
Eligibilité temporelle **Avenant**	du 01/09/2023 au 31/12/2025 **du 01/09/2023 au 30/04/2027**
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération **Avenant**	du 01/09/2023 au 30/04/2026 **du 01/09/2023 au 31/12/2026**
Coût total éligible **Avenant**	2 327 733,90 € HT **2 202 210,65 € HT**
Montant de l'aide UE **Avenant**	1 629 413,73 € **1 541 547,48 €**
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation **Avenant**	21/03/2024 **09/07/2026**
Date décision Président **Avenant**	21/03/2024 **09/07/2026**

Résumé du projet

NEOMICS est un centre de technologies multi-omiques qui permettra de mener des projets de recherche de grande envergure dans le domaine de la médecine de précision, en mettant l'accent sur la médecine génomique, au service des habitants de la région Bourgogne Franche-Comté (BFC). Les principales réalisations du centre seront :

1) La coordination du projet pilote PERIGENOMED qui évaluera l'extension du dépistage néonatal à plus d'une centaine de maladies génétiques rares traitables avant l'âge de 5 ans, en utilisant le séquençage du génome. Ce projet permettra de détecter précocement ces maladies afin de prendre des mesures appropriées avant l'apparition des symptômes et d'éviter les conséquences négatives pour la santé des enfants. L'extension du dépistage néonatal à un plus grand nombre de maladies représente un enjeu majeur de santé publique, car les maladies rares touchent de nombreux Français et sont responsables d'un pourcentage élevé de décès chez les enfants.

2) L'élargissement du Projet Prioritaire de Recherche MultiOmixCARE pour lutter contre l'impasse diagnostique dans les maladies rares avec troubles neurodéveloppementaux. Ce projet vise à développer une approche génomique intégrée pour résoudre les problèmes de diagnostic rencontrés par environ 40 % des patients atteints de maladies rares avec troubles neurodéveloppementaux. Le centre NEOMICS permettra d'étendre ce projet à tous les patients de la région BFC confrontés à cette impasse diagnostique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :
Le CHU de Dijon sollicite un avenant car deux équipements se révèlent essentiels au bon fonctionnement du projet. Suite à l'acquisition du grand séquenceur NovaSeq +, il s'est avéré que celui-ci n'atteignait pas les objectifs annoncés par le fournisseur en terme de capacité de séquençage. Il était en effet annoncé par le constructeur une capacité maximale de 128 échantillons par 48h. En pratique, il atteint une capacité de 112 échantillons par 48h. Ce qui met en grande difficulté le projet NEOMICS. Pour pallier cette sous-capacité, il est nécessaire d'acquérir un Illumina MiSeq i100 qui permet de normaliser les échantillons avant séquençage et d'optimiser ainsi l'utilisation du NovaseqX+, lui permettant d'atteindre son objectif de 128 échantillon par 48h. En complément, l'acquisition d'une Tapestation permettra de vérifier la qualité de la normalisation des échantillons.

Cette modification n'entraine pas de sur-réalisation des dépenses de l'opération car le grand séquenceur NovaSeq + a coûté moins cher que prévu.
Par conséquent, le coût global de l'opération est abaissé à 2 202 210,65 €. Afin de respecter le taux maximum de 70% inscrit dans la fiche action, le montant de la subvention FEDER est abaissé à 1 541 547,48 €.

En parallèle, la fin de l'opération est prorogée au 31/12/2026 et la fin d'éligibilité des dépenses au 30/04/2027.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources avant avenant

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	70,00	1 629 413,73
Sous-total cofinanceur				70,00	1 629 413,73
Bénéficiaire				30,00	698 320,17
Coût total éligible					**2 327 733,90**

Ressources après avenant

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	70,00	1 541 547,48
Sous-total cofinanceur				70,00	1 541 547,48
Bénéficiaire				30,00	660 663,17
Coût total éligible					**2 202 210,65**

Dépenses avant avenant

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Extracteur d'ADN / ARN	34 037,32
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Puncher DBS	23 204,23
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Automates (robots de pipetage)	613 917,58
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Séquenceur à très haut débit	1 656 574,77
Coût total du projet		**2 327 733,90**

Dépenses après avenant

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Extracteur d'ADN / ARN	**23 927,11**
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Puncher DBS	**24 491,04**
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Automates (robots de pipetage)	613 917,54
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Séquenceur à très haut débit	**1 453 329,38**
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	**Sequenceur ADN**	**40 482,00**
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	**Tape Station Agilent**	**46 063,58**
Coût total du projet		**2 202 210,65**

Deux équipements ont été ajoutés pour les besoins du projet et les montants des autres dépenses ont été mis à jour. Le coût total est au final inférieur au coût total conventionné.

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO06 - Chercheurs travaillant dans des centres de recherche bénéficiant d'un soutien	REALI	Nombre d'ETP annuels	11.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002115 - BESANCON (25), 9 à 11 Cité de la Baume : Rénovation énergétique de 30 logements sociaux
Porteur de projet	30591873200010 - NEOLIA
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/03/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 30/09/2023
Coût total éligible	573 137,53 € HT
Montant de l'aide UE	120 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	09/07/2026 (Programmation initiale du 22/11/2024)
Date décision Président	09/07/2026 (Programmation initiale du 22/11/2024)

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 30 logements dans un bâtiment collectif situé aux 9 à 11 Cité de la Baume à BESANCON.
Cette réhabilitation s'inscrit dans la volonté et la stratégie de Néolia à réaliser des travaux de rénovation énergétique performante sur son patrimoine historique. Ce bâtiment est énergivore, le mode de construction n'est plus adapté aux habitudes de vie.
Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : AVENANT 1 A LA CONVENTION :
Suite à un échange avec le service instructeur le 23/06/2026, une correction est demandée par NEOLIA par mail du 23/06/2026 afin d'ajuster les dépenses conventionnées sur les lots 06-64, 16 et 19 (avenants, travaux non réalisés) et corriger des erreurs du service instructeur dans le calcul de la correction financière du lot 16 (déduit 2,5% au lieu de 25%) et dans le montant du lot 45.
Ainsi l'analyse de la commande publique est mise à jour.
Les plans de financement en DÉPENSES et en RESSOURCES sont modifiés comme suit :

LOT 06-64 COUVERTURE ZINGUERIE
Dépenses retenues :
1.2.4 sortie de ventilation (bois et supports) : 989,88 €
1.3.3 sortie poujoulat ou VMC : 1 481,25 €
1.5.1 sécurité collective- échafaudage : 13 062,50 €
3.3 dépose tuyaux de descente : 558,00 €
5.1.1 nettoyage complet (combles) : 4 252,50 €
5.1.2 laine à dérouler : 11 676,64 €
5.1.3 cheminement technique : 1 956,88 €
AVENANT 1 A LA CONVENTION :
Les travaux divers (5.1.1 nettoyage complet (combles),
5.1.2 laine à dérouler et 5.1.3 cheminement technique) n'ont pas été réalisés. Ils sont donc retirés des dépenses conventionnées.
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 06-64 Couverture Zinguerie est de 15 848,59 € au lieu de 33 977,65 €.

LOT 08 MENUISERIES EXTÉRIEURES
Pas de modifications
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 08 Menuiseries extérieures est de : 187 000,00 €

LOT 09 MENUISERIES INTÉRIEURES
Pas de modifications
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 09 Menuiseries intérieures est de : 30 880,00 €

LOT 16 CHAUFFAGE
Dépenses retenues :
Lot total : 63 916,20 €
Dépenses non retenues :
5.2 ventilation de chutes : - 1 675,20 €
Correction financière de 25% sur le montant initial du lot 16 et des avenants pour non-respect de la commande publique (avenant entrainant une variation supérieure à 15% et non justifiée) : (63 916,20 € - 1 675,20 €) x -25% = - 1560,30 €
AVENANT 1 A LA CONVENTION :
- Correction financière erronée à l'instruction : Erreur dans le calcul de la correction financière car déduit 1 556,03 € soit 2,5% au lieu de 15 560,25 € soit 25% à l'instruction.
- Ajout de l'avenant n°1 de 24 633,00 € et de l'avenant 2 de 1 469,90 € retenus en totalité mais déduction de la correction financière de 25%
Soit : Offre de base : 63 916,20 € - 1 675,20 € = 62 241,00 €
Avenant 1 : 24 633,00 €
Avenant 2 : - 1 469,90 €
Soit (62 241,00 € + 24 633,00 € - 1 469,90 €) x 0,75 = 64 053,08 €
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 16 Chauffage est de 64 053,08 € éligibles au lieu de 60 684,98 €.

LOT 17 VMC
Pas de modifications
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 17 VMC est de : 30 556,45 €

LOT 19 ELECTRICITE
Lot retenu en totalité : 12 700,00 €
AVENANT 1 A LA CONVENTION :
Avenant 1 à déduire de - 900,00 €
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 19 Électricité est de 11 800,00 € au lieu de 12 700,00 €

LOT 38-45 ITE ECHAFAUDAGE
Dépenses retenues :
Montant du lot : 238 078,35 €
Dépenses non retenues :
1. Préparations complètes (sur subjectiles métalliques) : -158,26 €
2. finition peintures film mince : -592,83 €

3.2 Sur supports anciens (Divers travaux en façades) : -250,05 €
3.3.1 revêtement film mince : -857,30 €
3.3.2 revêtement film mince : -705,96 €
Avenant 1 - Moins-value pour travaux non réalisés dans 5 caves (isolation en sous-face de dalle) : - 2 652,84 €
AVENANT 1 A LA CONVENTION :
Erreur dans le montant indiqué pour l'avenant 1 à l'instruction car indiqué 2 652,84 € au lieu de 2 514,54 €
=>Ainsi, le montant des dépenses éligibles pour le lot 38-45 ITE Échafaudage est de : 232 999,41 € au lieu de 232 861,11 €

TOTAL DES DÉPENSES ELIGIBLES AU TITRE DE L'AVENANT 1 A LA CONVENTION DE 573 137,53 € AU LIEU DE 588 660,19 €.

Le plan de financement en RESSOURCES est modifié uniquement au niveau de l'autofinancement : 447 062,53 € au lieu de 462 585,19 €.

Les autres critères de la conventions ne sont pas modifiés y compris le montant de FEDER conventionné de 120 000,00 €.

NEOLIA pourra ainsi déposer la demande de paiement (solde) dès que l'avenant sera signé.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	20,94	120 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380	1,06	6 075,00
Sous-total cofinanceur				22,00	126 075,00
Bénéficiaire				78,00	447 062,53
Coût total éligible					**573 137,53**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 19 ELECTRICITE	11 800,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 06-64 COUVERTURE ZINGUERIE	15 848,59
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 17 VMC	30 556,45
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 09 MENUISERIE INT	30 880,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 16 CHAUFFAGE	64 053,08
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 08 MENUISERIE EXT	187 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	LOT 38-45 ITE ECHAFAUDAGE	232 999,41
Coût total du projet		**573 137,53**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	REALI	Logements	30.00
FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres)	RESUL	MWh par an en énergie primaire	154.50
FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre	RESUL	Tonnes de CO2eq / an	32.24

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC004840 - Aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise
Porteur de projet	21250056500016 - COMMUNE DE BESANCON
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du 01/12/2023 au 31/12/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2023 au 30/06/2025
Coût total éligible	1 253 527,41 € HT
Montant de l'aide UE	500 000,00 €
Localisation du projet	25056 - Besançon
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU), la Ville de Besançon souhaite engager avec ses partenaires une nouvelle phase d'aménagement des espaces publics à Planoise, quartier prioritaire de la Politique de la Ville le plus important de Bourgogne-Franche-Comté, afin de renforcer son attractivité. Ces nouveaux aménagements paysagers proposés consistent à piétonniser le coeur de l'ilot Bourgogne et à étendre le square Novarina jusqu'aux limites résidentielles des immeubles du secteur. Un nouveau cheminement traversant sera aménagé au sein de ce square étendu qui constitue un tronçon important de l'aménagement du « chemin des parcs » reliant à terme le grand parc urbain de Planoise, au sud, aux terrains libérés du secteur Champagne, au nord. Dans le cadre des travaux, une place importante est ainsi accordée à la désimperméabilisation et au renforcement de la couverture végétale du quartier.

Ces aménagements constituent une nouvelle étape d'un projet urbain particulièrement ambitieux qui vise à changer profondément et durablement le fonctionnement et l'image de Planoise, avec pour objectif d'améliorer les conditions de vie des habitants de Planoise en rendant leur environnement plus agréable, plus convivial et plus fonctionnel.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avis du CRP 21/11/2025 :

Cette opération d'aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au

sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)
Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Infrastructures vertes".
Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté
Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/12/2023 et le 31/12/2026.
Éligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 26/01/2024 indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.
Taux d'aide du FEDER : 35,93 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Infrastructures vertes"
Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Ville de Besançon, une subvention FEDER de 500 000 € est proposée pour l'aménagement d'espaces publics végétalisés dans l'ilot Bourgogne à Planoise, représentant 35,93 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 1 391 727,68 € HT.

Avis avenant 1 :
Demande d'avenant du porteur le 03/06/2026.
Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses du 01/12/2023 au 31/12/2027 au lieu du 01/12/2023 au 31/12/2026. Les DGD pour l'ensemble des marchés ne seront émis qu'une fois les travaux des TO réalisés.
Modification de l'intitulé du cofinancement Agence de l'Eau, erreur à l'instruction. Il s'agit d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert.
Modification du plan de financement : suppression des tranches optionnelles car déjà financées par l'Etat (surfinancement) et prise en compte des avenants.
Le nouveau coût total est de : 1 253 527,41 €
Nouvelle proratisation de la subvention ANRU car l'assiette FEDER est modifiée : 1 253 527,41*0,25 =313 381,85 €
Le taux d'aide FEDER est modifié : 39,89 %
Le montant FEDER reste identique.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	39,89	500 000,00
ETAT	Écologie, développement durable et énergie	Énergie, climat et après-mines	Auc - Aucun régime d'aide	9,60	120 308,00
Autre partenaire récurrent	ANRU		Auc - Aucun régime d'aide	25,00	313 381,85
Sous-total cofinanceur				74,48	933 689,85
Bénéficiaire				25,52	319 837,56
Coût total éligible					**1 253 527,41**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	travaux d'aménagement de l'ilot Bourgogne	1 253 527,41
Coût total du projet		**1 253 527,41**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	2.50
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	15000.00

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
1	1.3	1	BFC002538	EXTRATOLE 3.0 (71 - Saône-et-Loire)	EXTRATOLE	2 707 271,00 €	541 454,20 €	20,00%	Changement d'adresse et de n° SIRET du bénéficiaire.
3	2.1	2	BFC001972	Création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité	SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN (SESAM)	328 724,58 €	145 548,47 €	44,28%	Prolongation la date limite de demande de solde de 6 mois, soit au 30/12/2026 (initialement prévu le 30/06/2026). Modification du SIRET
3	2.2	1	BFC006648	Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur	Commune de Pirey	929 469,60 €	464 734,80 €	50,00%	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses supérieure à 6 mois.
3	2.7	1	BFC004529	Préservation et restauration de la sous-trame vergers en Nord-Franche-Comté (2024-2026)	VERGERS VIVANTS	160 317,70 €	95 857,81 €	59,79%	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses de 12 mois et de la période de réalisation de 6 mois
3	2.7	1	BFC011518	Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS	SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE	259 359,44 €	42 478,56 €	16,38%	Prolongation de la période de réalisation
5	5.1	3	BFC014615	Restauration de la Poterie du Chateau de La Montagne TO2	SCI DU CHATEAU DE LA MONTAGNE	1 151 054,49 €	420 715,37 €	36,55 %	Etant localisé hors de la zone d'éligibilité du FEDER urbain (dans la Nièvre, concerne uniquement le territoire de l'agglomération de Nevers), le dossier a dû être rejeté.
5	5.1	4	BFC006189	Reconquête d'une friche industrielle par la construction d'une recyclerie	COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS	2 100 303,82 €	1 000 000,00 €	47,61 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses
5	5.2	3	BFC003761	Restauration de la Poterie du Chateau de La Montagne	SCI DU CHATEAU DE LA MONTAGNE	1 026 669,91 €	394 001,65 €	38,38 %	La date prévisionnelle de fin d'opération est reportée du 31/03/2026 au 30/09/2026. La date de fin d'éligibilité des dépenses est reportée du 30/07/2026 au 31/12/2026. La date limite de transmission de la demande de solde est reportée du 31/08/2026 au 30/06/2027.
6	5.2	2	BFC004570	Rénovation et restructuration des bâtiments du musée des Maisons comtoises	Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises	3 118 853,93 €	708 440,63 €	22,71 %	Prolongation de la période d'éligibilité des dépenses et de la période de réalisation
Nombre de projets présentés :		**9**			**TOTAL**	**11 782 024,47 €**	**3 813 231,49 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC002538 - EXTRATOLE 3.0 (71 - Saône-et-Loire)
Porteur de projet	79300883000036 - EXTRATOLE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer une économie régionale innovante et compétitive
Type d'action	PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME
Eligibilité temporelle	du 03/07/2023 au 03/11/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 03/07/2023 au 03/07/2026
Coût total éligible	2 707 271,00 € HT
Montant de l'aide UE	541 454,20 €
Localisation du projet	71105 - Charnay-lès-Mâcon
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porté par l'entreprise Extratole vise à passer un nouveau cap dans le développement et la numérisation de son outil de production vers l'industrie 4.0. Par ce projet l'entreprise souhaite d'une part augmenter significativement ses capacités de production et accroître sa productivité globale afin de pérenniser son activité sur un secteur de plus en plus concurrentiel et de plus en plus exigeant.

Ce projet va dans ce cadre, lui permettre d'atteindre un chiffre d'affaires de 8 millions d'euros d'ici à 2026 et de recruter 10 nouveaux collaborateurs durant la période du projet. Pour ce faire, l'entreprise pourra compter sur un parc machines à la pointe de la technologie ainsi qu'une équipe compétente.

Ce projet va également permettre à l'entreprise d'améliorer son impact environnemental. Déjà engagée depuis plusieurs années dans une démarche de réduction de l'empreinte énergétique, l'entreprise va, avec cet investissement continuer de réduire sa consommation d'énergie fossile à iso-production, en la remplaçant par de l'électricité énergie moins émettrice de gaz à effet de serre, ou en optant pour des équipements justifiant de rendements énergétiques plus élevés.

Enfin, ces investissements vont permettre d'accroître la sécurité et le bien être des salariés de production grâce à une

réorganisation complète de certains postes de production et l'installation d'un nouveau système de ventilation et de convoyage dernier cri.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Modification technique, sans lien direct avec l'opération, pour acter le changement d'adresse et de n° SIRET du bénéficiaire. La finalité, les objectifs généraux et le caractère fonctionnel de l'opération ne sont pas remis en cause. Un avenant à la convention initiale, présenté pour info au CRP, permettra d'entériner cette situation.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189)	20,00	541 454,20
Sous-total cofinanceur				20,00	541 454,20
Bénéficiaire				80,00	2 165 816,80
Coût total éligible					**2 707 271,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aspiration soudure et ébavurage	230 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Ateliers de peinture	375 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plieuse ATC et ses outillages	437 000,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Plieuse automatisée	547 136,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Laser automatique	1 118 135,00
Coût total du projet		**2 707 271,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes)	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions	REALI	Entreprises	1.00
FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	RESUL	ETP Annuels	3.00
FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers)	RESUL	Euros	2165816.80
FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé	RESUL	Entreprises	1.00

POUR INFORMATION

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC001972 - Création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité
Porteur de projet	20008477000052 - SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN (SESAM)
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2023 au 30/04/2025
Coût total éligible	328 724,58 € HT
Montant de l'aide UE	145 548,47 €
Localisation du projet	21603 - Semur-en-Auxois
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : A la demande du porteur en date du 18/06/2026, il est proposé de prolonger la date limite de demande de solde de 6 mois, soit au 30/12/2026 (initialement prévu le 30/06/2026).

En effet, le versement du solde de la subvention relative à la DETR pour la création de la Maison de l'Eau et de la Biodiversité, n'a pas été perçu (retard dans les levées de réserves des lots de travaux)

De plus, il est demandé de modifier le SIRET inscrit dans la convention (à la suite de la fermeture de l'établissement le 05/09/25) par le nouveau 200 084 770 00052

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC006648 - Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur
Porteur de projet	21250454200011 - Commune de Pirey
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables
Eligibilité temporelle	du 11/06/2024 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 16/09/2024 au 15/09/2025
Coût total éligible	929 469,60 € HT
Montant de l'aide UE	464 734,80 €
Localisation du projet	25454 - Pirey
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Mise en place d'une chaufferie biomasse constituée de deux chaudières bois de 175 kW chacune avec réseau de chaleur et silo enterré de 32m², permettant d'alimenter 3 bâtiments du site Saint-Exupéry de la commune de Pirey. Ces bâtiments sont le groupe scolaire (école maternelle et élémentaire) ainsi que le Centre polyvalent.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avenant n°1 à la convention FEDER pour prolongation de la période d'éligibilité des dépenses, suite à la demande du porteur.
Fin d'acquittement des retenues de garantie le 22/04/2027, la date de fin d'éligibilité des dépenses est établie de manière sécuritaire au 30/04/2027.

AVANT AVENANT :
Période d'éligibilité de l'opération : du 11/06/2024 au **15/09/2026**

APRES AVENANT :
Période d'éligibilité de l'opération : du 11/06/2024 au **30/04/2027**

Soit une prolongation de la période d'éligibilité des dépenses supérieure à 6 mois.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	50,00	464 734,80
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108)	20,00	185 893,92
Sous-total cofinanceur				70,00	650 628,72
Bénéficiaire				30,00	278 840,88
Coût total éligible					**929 469,60**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	INGENIERIE	5 617,39
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Rénovation énergétique de l'école élémentaire et construction d'une chaufferie bois à Pirey	923 852,21
Coût total du projet		**929 469,60**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur)	REALI	MégaWatt (MW)	0.35
FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables	RESUL	MW	0.29

AVENANT MODIFICATIF 1

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC004529 - Préservation et restauration de la sous-trame vergers en Nord-Franche-Comté (2024-2026)
Porteur de projet	49244157100030 - VERGERS VIVANTS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2027 (initialement du 01/01/2021 au 31/12/2026) + 12 MOIS
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2024 au 31/12/2027 (initialement du 01/01/2024 au 30/06/2027) + 6 MOIS
Coût total éligible	160 317,70 € TTC
Montant de l'aide UE	95 857,81 €
Localisation du projet	025 - Doubs
Localisation du projet	090 - Territoire de Belfort
Localisation du projet	070 - Haute-Saône
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet vise à améliorer les connaissances sur les vergers, à conserver et restaurer des vergers et à améliorer l'intégration des enjeux écologiques des vergers au sein de la trame verte. Il va permettre de mettre en œuvre des actions de conservation, de gestion et de restauration de vergers traditionnels et des espèces associées, d'impliquer et de sensibiliser les acteurs locaux à ce patrimoine écologique et d'améliorer les connaissances en Nord Franche-Comté.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Sur demande du bénéficiaire et pour tenir compte d'un retard dans la mise en œuvre de certaines réalisations du programme triennal de l'association (actions II, IV et V), les dates de fin de réalisation et d'acquittement des dépenses sont toutes deux portées au 31/12/2027.
Aucune autre modification.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	59,79	95 857,81
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	20,00	32 063,00
Sous-total cofinanceur				79,79	127 920,81
Bénéficiaire				20,21	32 396,89
Coût total éligible					**160 317,70**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Frais de personnel	114 512,64
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Autres frais	45 805,06
Coût total du projet		**160 317,70**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	10.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC011518 - Travaux de diversification morphologique du lit mineur de l'Ouche aval à NEUILLY-CRIMOLOIS
Porteur de projet	20004386700015 - SYNDICAT DU BASSIN DE L'OUCHE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
Type d'action	PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité
Eligibilité temporelle	du 19/06/2025 au 28/02/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 19/06/2025 au 30/10/2026
Coût total éligible	259 359,44 € HT
Montant de l'aide UE	42 478,56 €
Localisation du projet	21452 - Neuilly-Crimolois
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

L'Ouche présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60. Elle présente une surlargeur très importante : homogénéité et pauvreté des habitats. La dynamique fluviale est bloquée par les endiguements et enrochements en pieds de berge, l'empêchant de former naturellement des atterrissements et fosses d'érosion. On observe une dynamique naturelle engagée depuis 2005 au milieu de ce secteur : érosion de berge et création d'une île avec installation d'hirondelles de rivages.

Les travaux consistent en la réalisation de 11 banquettes minérales en lit mineur couvrant une surface d'environ 7 750 m² et pose d'amas de bloc sur un tronçon de 1300ml de l'Ouche. Les banquettes occuperont environ la moitié de la largeur du lit mineur, leur localisation s'appuie sur les sinuosités existantes et leur dimensionnement est basé sur des macroformes déjà présentes pour assurer leur fonctionnalité.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur indique une modification de la période de réalisation entre le dépôt de la demande d'aide et le conventionnement.
En effet suite aux crues d'octobre 2025 le chantier à été mis en pause et reporté en 2026.
Voici la nouvelle temporalité:
*Arrêt du chantier : octobre 2025
*Reprise du chantier : mai 2026
*Prévision de fin de chantier : 30/10/2026
*Fin d'éligibilité des dépenses : 28/02/2027
Le plan de financement n'a pas fait l'objet de modification.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	16,38	42 478,56
AUTRES PUBLICS	Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse		Auc - Aucun régime d'aide	63,62	165 009,00
Sous-total cofinanceur				80,00	207 487,56
Bénéficiaire				20,00	51 871,88
Coût total éligible					**259 359,44**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Suivi écologue	2 482,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux	239 910,00
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Coûts indirects 7%	16 967,44
Coût total du projet		**259 359,44**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces	REALI	Nombre de stratégies et plans d'actions	1.00
ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration	RESUL	Superficie en ha	2.60

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC014615 - Restauration de la Poterie du Chateau de La Montagne TO2
Porteur de projet	80454229800018 - SCI DU CHATEAU DE LA MONTAGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville
Eligibilité temporelle	du au
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2026 au 01/06/2027
Coût total éligible	1 151 054,49 € TTC
Montant de l'aide UE	420 715,37 €
Localisation du projet	58246 - Saint-Honoré-les-Bains
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Restauration de la 2eme moitié de l'ancienne Porterie du Château de la Montagne en vue d'ouvrir completement les intérieurs à la visite,
d'organiser des démonstrations et des expositions.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : Le dossier est situé à Saint-Honoré-les-Bains (58), commune relevant du volet rural (OS 5.2) du programme FEDER, mais cette mesure est fermée depuis octobre 2025.
Le dossier pour la 2e tranche a été déposé au titre du FEDER urbain (OS 5.1). Etant localisé hors de la zone d'éligibilité du FEDER urbain (dans la Nièvre, concerne uniquement le territoire de l'agglomération de Nevers), le dossier a dû être rejeté.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional			36,55	420 715,37
ETAT	Culture et communication			50,00	575 527,25
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			8,69	100 000,00
AUTRES PUBLICS				4,34	50 000,00
PRIVE				0,42	4 811,87
Sous-total cofinanceur				100,00	1 151 054,49
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					**1 151 054,49**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	4 200,00
140- Dépenses de prestations externes	Bureau de contrôle technique	10 344,00
140- Dépenses de prestations externes	Honoraires Architecte	42 960,55
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Aléas	54 812,12
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Couverture	91 002,71
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Menuiseries	179 342,45
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Charpente-Planchers	308 149,22
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 - Maçonnerie -Pierre de Taille	460 243,44
Coût total du projet		**1 151 054,49**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques	REALI	Hectares	0.00
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	5000.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	3.00
FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées	RESUL	Personnes	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC006189 - Reconquête d'une friche industrielle par la construction d'une recyclerie
Porteur de projet	24580440600107 - COMMUNAUTE D AGGLOMERATION DE NEVERS
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.1-TA4 - Renouvellement urbain
Eligibilité temporelle	du 01/06/2021 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/06/2021 au 30/09/2026
Coût total éligible	2 100 303,82 € HT
Montant de l'aide UE	1 000 000,00 €
Localisation du projet	58194 - Nevers
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Sur la friche industrielle de 10 ha anciennement occupée par l'entreprise Auto Hose, rue des Grand Près, Nevers Agglomération va installer une déchèterie ainsi qu'une recyclerie afin de limiter le temps d'attente des usagers et faciliter le vidage des déchets, de mettre en œuvre le réemploi à travers une zone dédiée et un magasin de vente géré et animé par des organismes spécialistes de l'Économie Sociale et Solidaire et d'augmenter le volume de déchets recyclés à travers du développement de nouvelles activités.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Par un mail du 15/06/2026, le bénéficiaire de l'opération demande à prolonger la date d'éligibilité des dépenses jusqu'au 30/09/2026 afin de pouvoir prendre en compte les dernières factures et DGD.
La modification n'a pas d'impact sur la nature de l'opération ou sur le montant de l'aide FEDER.
Il est donc proposé d'accepter la demande et, afin d'avoir une marge de sécurité en cas de retards plus importants (le bénéficiaire avait précédemment estimé une fin d'éligibilité au 30/06/2026) de fixer la date de fin prévisionnelle d'opération au 30/09/2026 et la date de fin d'éligibilité au 31/12/2026.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		Auc - Aucun régime d'aide	47,61	1 000 000,00
Sous-total cofinanceur				47,61	1 000 000,00
Bénéficiaire				52,39	1 100 303,82
Coût total éligible					**2 100 303,82**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire	Conception, études et coordination, déconstruction et travaux	2 100 303,82
Coût total du projet		**2 100 303,82**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	0.00

FICHE PROJET 2021-2027

AVENANT – POUR INFORMATION

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC003761 - Restauration de la Poterie du Chateau de La Montagne
Porteur de projet	80454229800018 - SCI DU CHATEAU DE LA MONTAGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Accompagner le développement territorial vers un développement durable
Type d'action	PR5-RSO5.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural
Eligibilité temporelle	du 01/12/2024 au 31/12/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/12/2024 au 30/09/2026
Coût total éligible	1 026 669,91 € TTC
Montant de l'aide UE	394 001,65 €
Localisation du projet	58246 - Saint-Honoré-les-Bains
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La poterie du Château de La Montagne est un témoin exceptionnel et authentique d'un lieu de production préindustriel entièrement préservé.
Classée Monument Historique, elle est unique en Europe.
Ce projet de restauration a été retenu par la Mission Bern en 2018.
À la suite des mesures conservatoires réalisées en 2019, des études architecturales en 2021 et de la 1ère tranche de restauration (toiture principale et enduits de façade) réalisée en 2022, la présente demande porte sur la phase suivante de la restauration de cet ensemble patrimonial remarquable.
La phase 2024/2025 sera consacrée à :
- La restauration des murs intérieurs, planchers, charpente et couverture du péribole.
- La restauration des murs intérieurs et planchers du corps central
- La restauration des menuiseries intérieures et extérieures du péribole.
- Électrification de cet ensemble industriel.

Cette phase de restauration permettra l'ouverture partielle à la visite et en toute sécurité des intérieurs et constitue un élément incontournable du développement touristique du sud Morvan.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Avenant : La modification porte uniquement sur une prolongation du calendrier prévisionnel de l'opération indiqué à l'article 4 de la convention, afin de prendre en compte un retard de quelques mois.
La date prévisionnelle de fin d'opération est reportée du 31/03/2026 au 30/09/2026.
La date de fin d'éligibilité des dépenses est reportée du 30/07/2026 au 31/12/2026.
La date limite de transmission de la demande de solde est reportée du 31/08/2026 au 30/06/2027.
Le calendrier reste compatible avec celui du programme. Le reste de la convention est inchangée.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	38,38	394 001,65
ETAT	Culture et communication		Auc - Aucun régime d'aide	49,00	503 068,26
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon		Auc - Aucun régime d'aide	9,74	100 000,00
PRIVE				2,88	29 600,00
Sous-total cofinanceur				100,00	1 026 669,91
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					**1 026 669,91**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Coordonnateur de sécurité et de protection de la santé	4 200,00
140- Dépenses de prestations externes	Bureau de contrôle technique	10 932,00
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 6 - Cvc Plomberie	17 115,44
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 5 - Electricité	28 303,62
140- Dépenses de prestations externes	Honoraires Architecte	47 476,20
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 3 - Couverture	74 491,31
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 4 - Menuiseries	144 228,13
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 2 - Charpente-Planchers	282 347,12
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Lot 1 - Maçonnerie -Pierre de Taille	417 576,09
Coût total du projet		**1 026 669,91**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	
FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	REALI	Contributions aux stratégies	
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	1126.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC004570 - Rénovation et restructuration des bâtiments du musée des Maisons comtoises
Porteur de projet	25250801500010 - Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura
Type d'action	PR6-RSO5.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons
Eligibilité temporelle	du 01/01/2021 au 31/12/2025 (convention) du 01/01/2021 au 31/10/2026 (avenant 1)
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2021 au 30/06/2026 (convention) du 01/01/2021 au 30/09/2026 (avenant 1)
Coût total éligible	3 118 853,93 € HT
Montant de l'aide UE	708 440,63 €
Localisation du projet	25418 - Nancray
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le Syndicat mixte du Musée des Maisons comtoises, bénéficie d'une aide du FEDER, accordée lors du comité de programmation du 03/07/2025, pour la réhabilitation des bâtiments existants et nouveaux : bâtiment de réserve, galerie d'exposition, maison des artistes, hangar transformé en espace pique-nique et d'activités tels que spectacles, conférences…. Ce projet vise une meilleure valorisation du patrimoine franc-comtois, à développer de nouvelles offres, à étendre la saisonnalité et à faire du musée des Maisons comtoises un site de culture, de ressources, de détente, d'échanges, d'expérimentations incontournables.

Aujourd'hui, le chantier ayant pris du retard, le Syndicat sollicite un report des dates de réalisation de l'opération et des dates de fin d'éligibilité des dépenses.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ces modifications de dates sont nécessaires pour permettre au bénéficiaire de présenter une demande de paiement intégrant l'ensemble des dépenses conventionnées et de finaliser l'opération. Le bénéficiaire a déjà transmis une demande de paiement pour un acompte présentant environ 80% des dépenses conventionnées.
Aussi, il est proposé de modifier ces dates comme suit :
- période de réalisation initiale : du 01/01/2021 au 31/12/2025
- période de réalisation modifiée : 01/01/2021 au 30/09/2026
- période d'éligibilité des dépenses initiale : 01/01/2021 au 30/06/2026
- période d'éligibilité des dépenses modifiée : 01/01/2021 au 31/10/2026.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources (inchangées)

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds européen de développement régional		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	22,71	708 440,63
ETAT	Culture et communication		SA42681 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (Expiré 31/12/2023)	17,59	548 700,00
DEPARTEMENT	Doubs			1,51	47 018,21
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Construction bois local	SA42681 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (Expiré 31/12/2023)	6,77	211 000,00
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon	Patrimoine		19,24	600 000,00
ETAT	Commissariat à l'aménagement de Massif / FNADT		SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681)	6,50	202 641,64
PRIVE	Société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel et Fondation Edilans			0,92	28 690,72
Sous-total cofinanceur				75,24	2 346 491,20
Bénéficiaire				24,76	772 362,73
Coût total éligible					**3 118 853,93**

Dépenses (inchangées)

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € HT)
140- Dépenses de prestations externes	Accompagnement Maitrise d'Ouvrage pour la phase réalisation des études et des travaux	0,00
140- Dépenses de prestations externes	Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une expertise biodiversité dans le cadre d'opération de construction et de réhabilitations au Musée des Maisons Comtoises à Nancray	2 400,00
140- Dépenses de prestations externes	Consultation diagnostics amiante et plomb	4 614,00
140- Dépenses de prestations externes	Investigations géotechniques in-situ	8 500,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission de contrôle technique pour les opérations de constructions et de réhabilitations au Musée des Maisons Comtoises à Nancray	10 540,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission de coordination en matière de Sécurité et de Proetction de la Santé des travailleurs (S.P.S.)	11 540,00
140- Dépenses de prestations externes	Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (O.P.C.)	32 480,00
140- Dépenses de prestations externes	Honoraires de Maitrise d'oeuvre	445 229,75
010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel	Travaux pour la réalisation des opérations de constructions et de réhabilitations au musée des Maisons comtoises de Nancray	2 603 550,18
Coût total du projet		**3 118 853,93**

INDICATEURS

(inchangés)

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré	REALI	Personnes	0.00
FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus	REALI	Sites touristiques et culturels	1.00
FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien	RESUL	Visiteurs / an	42990.00

FSE +

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p 133
  - CAVB P 135
  - CCI REGION BFC P 139
  - 6 dossiers Région BFC P 143

Programmation initiale : avis défavorable

- Priorité 4 : synthèse p 167
  - CRESS BFC P 169

Pour Information :

- Priorité 4 : synthèse p 173
  - CREATIV' P 175

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	FSE+	Taux FSE+	Etat	Région	Département	Autres publics	Privé	Régime d'aide
4	4.5	2	BFC012649	VITA Bourgogne - Promotion des métiers et des formations viti-vinicoles	CAVB	148 520,84 €	66 834,38 €	45,00 %		9 666,67 €			72 019,79 €	Auc - Aucun régime d'aide
4	4.5	2	BFC012651	NUIT DE L'ORIENTATION 2025	CCI REGION BFC	149 496,84 €	67 273,58 €	45,00 %		20 000,00 €		62 223,26 €		Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	2			**298 017,68**	**134 107,96**		**-**	**29 666,67**	**-**	**62 223,26**	**72 019,79**	
4	4.7	1	BFC012250	Programme 25 :2 Programme Qualifiant	Région BFC	1 075 286,72 €	645 172,03 €	60,00 %				430 114,69 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012251	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant	Région BFC	760 004,62 €	456 002,77 €	60,00 %				304 001,85 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012254	Programme 25 :6 Programme Qualifiant	Région BFC	584 027,57 €	350 416,54 €	60,00 %				233 611,03 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012255	Programme 25 :7 Programme Qualifiant	Région BFC	1 041 564,94 €	624 938,96 €	60,00 %				416 625,98 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012265	Programme 25 : 17 Programme Qualifiant	Région BFC	237 083,14 €	142 249,88 €	60,00 %				94 833,26 €		Auc - Aucun régime d'aide
4	4.7	1	BFC012266	Programme 25 : 18 Programme Qualifiant	Région BFC	342 426,00 €	205 455,60 €	60,00 %				136 970,40 €		Auc - Aucun régime d'aide
		Sous-total	6			**4 040 392,99**	**2 424 235,78**		**-**	**-**	**-**	**1 616 157,21**	**-**	
Nombre de projets présentés :		**8**			**TOTAL**	**4 338 410,67**	**2 558 343,74**		**-**	**29 666,67**	**-**	**1 678 380,47**	**72 019,79**	

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012649 - VITA Bourgogne - Promotion des métiers et des formations viti-vinicoles
Porteur de projet	50252333500011 - CONFEDERATION DES APPELLATIONS ET DES VIGNERONS DE BOURGOGNE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	148 520,84 € TTC
Montant de l'aide UE	66 834,38 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le programme VITA Bourgogne vise à favoriser une meilleure connaissance des métiers de la vigne et du vin en Bourgogne et promouvoir et faire connaître les formations qui permettent d'accéder à ces métiers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027. L'opération correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v2 du 10/07/2025 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté.

Le programme VITA Bourgogne lancé par la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (CAVB) vise à favoriser une meilleure connaissance des métiers de la vigne et du vin en Bourgogne et promouvoir et faire connaître les formations qui permettent d'accéder à ces métiers.
Son objectif est également de déconstruire les stéréotypes sur les métiers du secteur de la vigne et du vin. Afin de promouvoir les métiers et les formations de ce secteur, le programme mobilise différents canaux de communication : le site internet, les réseaux sociaux, des campagnes de communication presse, radio et cinéma, des campagnes webmarketing, l'événementiel et la réalisation d'une vidéo 360° sur la découverte des métiers.

La CAVB a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'un autre organisme professionnel (8490).
Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et prestations externes + forfait 7%).
Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique.

Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet.
Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27.
Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu en Bourgogne Franche Comté.
Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci.
Le porteur n'est pas soumis aux obligations de la commande publique, l'opération comprend uniquement des prestations d'achats à faible montant. Le porteur a transmis une déclaration d'absence de conflits d'intérêt.

Le porteur dans le cadre de son programme Vita bourgogne a mené 3 actions, dont 2 en lien avec l'orientation qui font l'objet de la demande de financement FSE. Une clé d'affectation a donc dû être définie et appliquée pour les dépenses directe de prestation et de communication affectées partiellement à l'opération. Cette clé d'affectation est basée sur le suivi du temps des personnels, elle est estimée à 2/3. Une vérification de la clé d'affectation sera faite au moment du CSF.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :
-montant FSE+ : 66 834,38 € soit un taux de 45,00 %
-montant cofinancement : 71 757,67 € soit un taux de 48,31 %
-montant total aide publique : 76 501,05 € pour un taux de 51,51 %
-montant autofinancement : 9 928,79 € pour un taux de 6,69 %

Total éligible au FSE : 148 520,84 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 66 834,38 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 148 520,84 €

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	66 834,38
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			6,51	9 666,67
PRIVE	BIVB			41,81	62 091,00
Sous-total cofinanceur				93,31	138 592,05
Bénéficiaire				6,69	9 928,79
Coût total éligible					**148 520,84**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Animation et gestion administrative du programme	2 333,33
210- Dépenses de communication de l'opération	Communication et évenementiel	64 839,33
050- Frais de personnel directs	Ressources humaines	71 631,86
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Couts indirects - 7%	9 716,32
Coût total du projet		**148 520,84**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	30.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	50.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	500.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012651 - NUIT DE L'ORIENTATION 2025
Porteur de projet	13002256900318 - CCI REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/05/2025 au 30/06/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/05/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	149 496,84 € TTC
Montant de l'aide UE	67 273,58 €
Localisation du projet	26 - Bourgogne
Localisation du projet	43 - Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La Nuit de l'orientation 2025 s'inscrit dans la stratégie nationale du réseau des CCI et plus particulièrement dans le mois de la découverte des métiers organisé de novembre à décembre 2025. Elle s'est déroulée à Dijon, Auxerre, Sens et pour la première à Lons-le-Saunier pour l'édition 2025 entre novembre et décembre 2025.

Les Nuits de l'Orientation se distinguent par leur approche innovante de l'orientation scolaire et professionnelle. Contrairement aux salons classiques, ces événements offrent un cadre convivial et interactif, permettant aux jeunes et à leurs familles d'explorer une multitude de métiers de manière immersive et personnalisée. L'innovation principale réside dans la diversité des dispositifs mis en place. Les participants peuvent rencontrer directement des professionnels issus de secteurs variés, échanger librement avec eux et bénéficier de conseils concrets sur les réalités du monde du travail.

Un autre aspect novateur est l'utilisation d'outils numériques et ludiques pour accompagner les visiteurs dans leur réflexion. Des tests d'orientation, des modules interactifs et des conférences thématiques sont proposés pour aider chacun à mieux cerner ses compétences, ses aspirations et les opportunités professionnelles

disponibles. Ces ressources permettent une exploration dynamique et adaptée aux besoins spécifiques de chaque individu.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027

L'opération Nuit de l'Orientation 2025 du porteur CCIR correspond aux objectifs de la fiche action Orientation v2 du 10/07/2025 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche comté. Cette opération vise à élargir le champ des possibles des jeunes en termes d'orientation, leur faire découvrir des métiers et des formations de manière ludique et innovante en expérimentant les métiers sur place grâce à des outils numériques tels que des casques de réalité virtuelle, des tests d'orientation, des modules interactifs etc. La nuit de l'orientation permet également aux jeunes d'échanger avec des professionnels de l'orientation ainsi que des professionnels qui viennent présenter leur métier. L'approche de la nuit de l'orientation est immersive, ludique et informelle. Ces événements permettent aux jeunes de mieux se projeter dans l'avenir en leur offrant des outils concrets pour construire un projet professionnel en phase avec leurs aspirations et les réalités du marché du travail. Le public cible correspond donc à celui attendu (collégiens, lycéens, apprentis, étudiants, demandeurs d'emplois, etc), c'est-à-dire les jeunes de moins de 30 ans majoritairement. La CCIR a la capacité juridique nécessaire pour être porteur de projet : il s'agit d'un organisme consulaire. Le plan de financement comprend uniquement des dépenses éligibles (dépenses de personnel interne et prestations externes + forfait 7 %). Les modalités de soutien financier sont bien respectées notamment le plancher minimal de subvention FSE+, le taux maximal d'intervention FSE+ et le taux maximum d'aide publique. Les valeurs des indicateurs de réalisation sont pertinentes et cohérentes avec le projet. Le porteur respecte bien les principes horizontaux du programme FEDER-FSE+ 21-27. Le porteur a bénéficié du FSE lors des précédents programmes et a démontré une bonne gestion administrative et financière lors des contrôles de service faits. Le projet respecte les obligations réglementaires : l'opération a lieu dans les départements de la Côte d'Or (21), du Jura (39) et de l'Yonne (89) se situant en région Bourgogne Franche Comté. En effet, les 4 éditions de la nuit de l'orientation 2025 ont lieu à Dijon, Sens, Auxerre et Lons le Saunier. Le porteur a déposé son projet avant la fin de celui-ci. Le porteur en tant qu'établissement public est bien soumis aux obligations de la commande publique, l'opération comprend un marché impression, un marché traiteur et des prestations d'achats à faible montant. Les obligations liées à la commande publique ont bien été respectées pour les marchés impression et traiteur (mise en concurrence, publicité, procédure d'examen des offres et définition de l'objet). Concernant les prestations d'achats à faible montant, le porteur a transmis une déclaration sur l'honneur justifiant du respect de la réglementation relative aux marchés publics. Le porteur a bien transmis une déclaration d'absence de conflits d'intérêts. Concernant l'exécution des marchés, il conviendra de vérifier la conformité des bons de commande et la régularité des marchés subséquents lors du CSF de l'opération.

Les éléments financiers du projet sont les suivants :
o montant FSE+ : 67 273,58 € soit un taux de 45 %
o montant cofinancement : 30 000 € soit un taux de 20,07 %
o montant total aide publique : 149 496,84 € pour un taux de 100 %
o montant autofinancement : 52 223,26 € pour un taux de 34,93 %
o Total éligible au FSE : 149 496,84 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 67 273,58 €, représentant un taux de 45 % d'une assiette éligible s'élevant à 149 496,84 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	45,00	67 273,58
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			13,38	20 000,00
COMMUNES	Convention Communauté d'agglomérations ECLA : Espace Communautaire Lons Agglomération			6,69	10 000,00
Sous-total cofinanceur				65,07	97 273,58
Bénéficiaire				34,93	52 223,26
Coût total éligible					**149 496,84**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
240- Autres dépenses (à spécifier)	Restauration/traiteurs	6 381,17
140- Dépenses de prestations externes	ACHATS ET PRESTATIONS EXTERNES	22 846,67
210- Dépenses de communication de l'opération	FRAIS DE COMMUNICATION (dépliants commerçants, affiches, flyers, signalétique etc...)	26 427,24
050- Frais de personnel directs	FRAIS DE PERSONNEL	84 061,59
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Frais de structures 7%	9 780,17
Coût total du projet		**149 496,84**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	4.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	362.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	6047.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012250 - Programme 25 :2 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 075 286,72 € TTC
Montant de l'aide UE	645 172,03 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs, sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2024, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant. L'assiette de dépenses éligibles s'élève à 1 075 286,72 €. Le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 %, le montant de la subvention est de 645 172,03 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 430 114,69 €. Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +			60,00	645 172,03
Sous-total cofinanceur				60,00	645 172,03
Bénéficiaire				40,00	430 114,69
Coût total éligible					**1 075 286,72**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 Programme Qualifiant Jura 2024	111 014,40
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 PRF-Ajustement 2025	118 544,40
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 Programme Qualifiant Haute-Saône 2024	126 006,72
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 Programme Qualifiant Doubs 2024	181 577,38
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 PRF 2024- Complémentaire	240 260,16
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 2 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	297 883,66
Coût total du projet		**1 075 286,72**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	76.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	36.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	12.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	41.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012251 - Programme 25 : 3 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	760 004,62 € TTC
Montant de l'aide UE	456 002,77 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs, sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2024, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant. L’assiette de dépenses éligibles s’élève à 760 004,62 € €. Le taux d’intervention maximum du FSE+ étant de 60 %, le montant de la subvention est de 456 002,77 €. La part d’autofinancement s’élève donc à 304 001,85 €. Au regard des éléments fournis par le porteur et de l’adéquation de l’opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	456 002,77
Sous-total cofinanceur				60,00	456 002,77
Bénéficiaire				40,00	304 001,85
Coût total éligible					**760 004,62**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme SAP 2025	41 431,50
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant Nievre 2024	61 723,20
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant Haute-Saône 2024	64 995,84
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 PRF 2024- Complémentaire	67 340,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 PRF 2024- Relance	78 787,80
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant Yonne 2024	112 832,16
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	116 220,32
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 3 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	216 673,80
Coût total du projet		**760 004,62**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	184.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	4.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	88.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	29.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	99.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012254 - Programme 25 :6 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	584 027,57 € TTC
Montant de l'aide UE	350 416,54 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à l'objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans le secteur viticole, de la sécurité, du social, de la manutention, du transport, de l'hôtellerie et de la propreté, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement FSE+ et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant : l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 584 027.57 €. Le taux d'intervention maximum FSE+ étant de 60%, le montant de la subvention est de 350 416.54 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 233 611.03 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	**350 416,54**
Sous-total cofinanceur				60,00	350 416,54
Bénéficiaire				40,00	**233 611,03**
Coût total éligible					**584 027,57**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 PRF 2024- Complémentaire	41 620,99
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 PRF-Ajustement 2025	43 706,88
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 Programme Qualifiant Nievre 2024	55 404,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	57 887,94
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 PRF 2024- Relance	118 173,60
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 Programme Qualifiant Yonne 2024	132 377,20
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 6 Programme Qualifiant Jura 2024	134 856,96
Coût total du projet		**584 027,57**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	90.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	43.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	14.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	49.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012255 - Programme 25 :7 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	1 041 564,94 € TTC
Montant de l'aide UE	624 938,96 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à l'objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans le secteur viticole, de la sécurité, de la maintenance, du transport, de l'hôtellerie, du traitement des eaux et du secteur de la jardinerie, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur. Les pièces du marché font clairement référence au financement FSE+ et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant, l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 1 041 564.94 €. Le taux d'intervention maximum FSE+ étant de 60%, le montant de la subvention est de 624 938,96 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 416 625.98 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER/FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	624 938,96
Sous-total cofinanceur				60,00	624 938,96
Bénéficiaire				40,00	416 625,98
Coût total éligible					**1 041 564,94**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 Programme Qualifiant Doubs 2024	80 203,20
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024	84 972,80
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 PRF 2024- Complémentaire	91 126,56
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024	102 601,80
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 PRF 2024- Relance	186 360,72
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 PRF-Ajustement 2025	191 520,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 7 Programme Qualifiant Nievre 2024	304 779,86
Coût total du projet		**1 041 564,94**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	120.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	58.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	19.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	65.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012265 - Programme 25 : 17 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	237 083,14 € TTC
Montant de l'aide UE	142 249,88 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : l'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans divers secteurs sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.
Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant : l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 237 083.14 €, le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 % le montant de la subvention est de 142 249.88 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 94 833.26 €.
Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	142 249,88
Sous-total cofinanceur				60,00	142 249,88
Bénéficiaire				40,00	94 833,26
Coût total éligible					**237 083,14**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 17 PRF 2024- Complémentaire	26 288,14
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 17 Programme Qualifiant Jura 2024	67 212,60
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 17 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024	143 582,40
Coût total du projet		**237 083,14**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	28.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	1.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	13.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	4.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	15.00

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012266 - Programme 25 : 18 Programme Qualifiant
Porteur de projet	20005372600010 - Région Bourgogne Franche-Comté
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région)
Eligibilité temporelle	du 01/01/2025 au 30/04/2027
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/01/2025 au 31/12/2026
Coût total éligible	342 426,00 € TTC
Montant de l'aide UE	205 455,60 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : l'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans les secteurs agricoles et de l'industrie, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2025, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.
Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant : l'assiette de dépenses éligibles s'élève à 342 426 €, le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 % le montant de la subvention est de 205 455.60 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 136 970.40 €.
Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	205 455,60
Sous-total cofinanceur				60,00	205 455,60
Bénéficiaire				40,00	136 970,40
Coût total éligible					**342 426,00**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 18 Programme Qualifiant Yonne 2024	149 877,00
140- Dépenses de prestations externes	Programme 25 : 18 Programme Qualifiant Doubs 2024	192 549,00
Coût total du projet		**342 426,00**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
FSE_EECO01 - Nombre total de participants	REALI	Participant	64.00
FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans	REALI	Participant	2.00
FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans	REALI	Participant	31.00
FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2)	REALI	Participant	10.00
FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation	RESUL	Participant	34.00

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Programmation initiale : avis défavorable

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.5	2	BFC012948	Emplois et Territoires d'ESS, Information Sensibilisation Mobilisation	CRESS BFC	46 648,95 €	6 482,59 €	13,90 %	L'opération ne repond pas aux objectifs de la Fiche action Orientation et après ajustement du plan de financement (cofinanceurs et dépenses) conduisant à un montant FSE inféreiur au montant plancher de 20 000 €.
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**46 648,95 €**	**6 482,59 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC012948 - Emplois et Territoires d'ESS, Information Sensibilisation Mobilisation
Porteur de projet	44533322200047 - CHAMBRE REGIONALE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/04/2025 au 30/04/2026
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2025 au 31/12/2025
Coût total éligible	46 648,95 € TTC
Montant de l'aide UE	6 482,59 €
Localisation du projet	27 - Bourgogne-Franche-Comté
Date comité de programmation	09/07/2026
Date décision Président	09/07/2026

Résumé du projet

La CRESS aimerait promouvoir les métiers de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne Franche Comté auprès d'un grand public grâce à :
-la valorisation des offres d'emploi sur leur nouveau site internet
-la participation à des événements (café emploi, forum etc) pour aller à la rencontre d'un grand public et faire connaître les métiers de l'ESS
-la prise de contact avec des associations en QPV pour sensibiliser un public jeune
-la participation à des webinaires APEC

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : L'opération n'est pas éligible à l'Objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027 et à la fiche action Orientation V2 approuvée par le comité de suivi du 10/07/2025.
L'opération comprend une seule action qui ne répond pas aux attentes du Programme21/27 et de la fiche action Orientation.

En effet, l'objet de l'action « Emplois et territoires d'ESS, information sensibilisation mobilisation » portée par la CRESS est de promouvoir les métiers de l'économie sociale et solidaire en Bourgogne Franche Comté auprès d'un grand public grâce à :

-la valorisation des offres d'emploi sur leur nouveau site internet
-la participation à des événements (café emploi, forum etc) pour aller à la rencontre d'un grand public et faire connaître les métiers de l'ESS
-la prise de contact avec des associations en QPV pour sensibiliser un public jeune
-la participation à des webinaires APEC.

L'action est plus tournée vers la promotion de l'emploi que vers la formation/l'orientation des demandeurs d'emploi. Le public cible et les objectifs de l'action ne sont pas ceux attendus dans la fiche action Orientation. En effet, la cible de l'action est plutôt les entreprises du secteur de l'économie sociale et solidaire de Bourgogne Franche Comté.
De plus, la convention de soutien au fonctionnement général de la structure financée par le Conseil Régional Bourgogne Franche Comté n'avait pas été ajoutée dans le plan de financement. L'objet de la convention inclue le développement de l'emploi et de la formation, il convient donc de prendre en compte cette ressource. En ajoutant cette ressource, le montant FSE passe en dessous du montant plancher de 20 000 € indiqué dans la fiche action Orientation. Les montants des autres cofinanceurs ont également été augmentés en raison de la proratisation sur l'assiette retenue. En effet, le montant FSE serait de 6 482,59 € en incluant toutes les ressources proratisées.
Un poste de dépense (chargé de mission) était en dessous des 10% d'affectation sur l'opération, ce poste a donc été retiré du plan de financement. Le montant total des dépenses retenues est de 46 648,95 € en incluant le forfait de 40%, ce qui rend difficile la mobilisation du FSE étant donné que le taux minimum requis est de 45% pour le financement FSE.
En outre, l'avis de la direction opérationnelle a été rendu avec un avis favorable avec remarque car la Cress pourrait avoir des difficultés à mobiliser 0,55 ETP sur l'action en plus de ses missions cœur de métiers mettant en cause la capacité du porteur à mener l'opération décrite.
Compte tenu de ces éléments, un avis défavorable est rendu.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : NON

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	13,90	6 482,59
ETAT	Intérieur			12,96	6 047,09
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			48,14	22 457,03
PRIVE				25,00	11 662,24
Sous-total cofinanceur				100,00	46 648,95
Bénéficiaire				0,00	0,00
Coût total éligible					**46 648,95**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
050- Frais de personnel directs	Salaires et charges	33 320,68
130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs	Charges indirectes	13 328,27
Coût total du projet		**46 648,95**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	14.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	80.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	260.00

CRP du jeudi 9 juillet 2026

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

Priorité	Objectif spécifique	Type d'action	N° du projet	Libellé du projet	Bénéficiaire	Coût total	UE	Taux UE	Commentaires
4	4.5	2	BFC005817	La voie des talents	CREATIV'	99 019,87 €	59 411,92 €	60,00%	Changement d'adresse et de n° SIRET du bénéficiaire.
Nombre de projets présentés :		**1**			**TOTAL**	**99 019,87 €**	**59 411,92 €**		

FICHE PROJET 2021-2027

Cofinancé par l'Union européenne

Projet	BFC005817 - La voie des talents secteur du numérique
Porteur de projet	13000251200056 - CREATIV'
Programme	Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027
Priorité	Développer l'orientation et l'offre de formation régionale
Type d'action	PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers
Eligibilité temporelle	du 01/04/2024 au 30/09/2025
Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération	du 01/04/2024 au 31/05/2025
Coût total éligible	99 019,87 € TTC
Montant de l'aide UE	59 411,92 €
Localisation du projet	21231 - Dijon
Date comité de programmation	23/05/2025
Date décision Président	23/05/2025

Résumé du projet

CREATIV' organise donc la 4ème édition de La Voie des Talents, dédiée aux métiers du numérique. Le concept vise à faire connaître les métiers et formation d'un secteur d'activité, de les rendre attractif, de faire prendre conscience aux visiteurs de leurs envies et de leurs atouts et de les relier avec les exigences attendues par les professionnels.
Le parcours se propose d'aborder l'orientation d'une façon inédite autour d'un questionnement pour aider chacun à s'interroger, se connaître pour ensuite identifier des pistes d'orientation. L'objectif de « La Voie des Talents » est de permettre à tout visiteur de révéler les talents qu'il possède. Cet évènement gratuit est à destination des scolaires (de 4ème à Bac), des étudiants (post-bac) ainsi que des demandeurs d'emploi ou toute autre personne engagée dans une réflexion concernant son évolution professionnelle.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Modification du numéro de SIRET et de l'adresse du porteur

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : OUI

Ressources

Financeur	Partenaire	Imputation	Régime d'aide	Taux (%)	Montant (en €)
UNION EUROPEENNE	Fonds social européen +		Auc - Aucun régime d'aide	60,00	59 411,92
REGION	Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon			10,10	10 000,00
AUTRES PUBLICS	Métropole			20,20	20 000,00
PRIVE				2,52	2 500,00
PRIVE				5,05	5 000,00
Sous-total cofinanceur				97,87	96 911,92
Bénéficiaire				2,13	2 107,95
Coût total éligible					**99 019,87**

Dépenses

Catégorie	Poste et sous poste de dépenses éligibles	Montant prévisionnel (en € TTC)
220- Dépenses de déplacement, de restauration, d'hébergement	Déjeuner	6 063,97
210- Dépenses de communication de l'opération	Communication et relation presse	14 057,30
050- Frais de personnel directs	Dépenses de personnel interne	33 850,00
140- Dépenses de prestations externes	Location lieu, conseil, AMO, animation	38 570,66
100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs	Forfait 7%	6 477,94
Coût total du projet		**99 019,87**

INDICATEURS

Dénomination	Type	Unité de mesure	Valeur prévisionnelle
IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées	REALI	Nombre d'actions d'information	1.00
IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés	REALI	Nombre de professionnels	30.00
ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation	RESUL	Nombre de personnes	500.00